

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1670

28 juin 2014

SOMMAIRE

Adria Luxco S.à r.l.	80124	L'Esterel Property S.A.	80116
AESF Smashing S.à r.l.	80154	L'Esterel Property S.A.	80117
Casuarina S.A.	80156	LF Hotels Acquico II SCS	80121
Cuisine Royale S.à r.l.	80158	Lightbulb s.à r.l.	80159
Jezara Holding S.A.	80114	Longview S.A.	80120
Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited	80127	LO Real Estate S.à r.l.	80122
Kebec S.A.	80116	LU Films S.à r.l.	80122
K-Erlen	80114	LUXBENefits S.A.	80123
Keystone & Partners S.A.	80115	LuxCo 53 S.à r.l.	80119
KH II Lending 602 S.à r.l.	80116	Lux Company S.A.	80120
King Airshare	80115	Luxmat A.G.	80123
King Power (Luxembourg) S.à r.l.	80116	Lyxor Quantitative Fund	80116
King Power (Luxembourg) S.à r.l.	80117	LYXOR Selection Fund	80120
Kneip Management S.A.	80117	Maleisa	80160
L14 Capital Partners S.A.	80159	Mallinckrodt Group S.à r.l.	80159
L@Consulting S.à r.l.	80118	Management Union for Strategy and Trade	80121
La Muserolle S.A.	80121	Marais Holding S.à r.l.	80123
Lancaster Coinvestors A S.à r.l.	80118	MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l.	80115
Lancaster Coinvestors S.à r.l.	80119	MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l.	80114
Landgame S.à r.l.	80119	MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l.	80123
Landmark Property Management S.A.	80118	Mel Invest S.A.	80160
Lansaire S.à r.l.	80122	Mencalux S.à r.l.	80122
Laodicia S.A.	80119	Sekhmet S.A.	80156
Le Fond et la Forme S.à r.l.	80122	Sunshine Lux Holdings SA	80117
Les Iles S.A.	80118		

Jezara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 158.441.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2014 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

1) Monsieur Jean-Tony LEAC, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Petits Carreaux, 2 à F-75002 PARIS, en tant qu'Administrateur de classe A et Président,

2) Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig, en tant qu'Administrateur de classe B,

3) La société PACBO EUROPE Administration et Conseil Sàrl, société à responsabilité limitée, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 18, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de classe B.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société The Clover, 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof au poste de commissaire aux comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014059310/25.

(140069042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 135.368.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 23. April 2014

Markus Graf von Lippe ist von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten, Georges Majerus wurde von seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.

Die Adresse des Geschäftsführers Robert Langmantel ist 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

Zum einem weiteren Geschäftsführer wird bestellt Richard Hawel, ansässig in 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Brfidel, RCSL B 37039.

K-Erlen

Référence de publication: 2014059315/15.

(140068379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.739.

—
L'Associé de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168924, a transféré son siège social du 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Certifiée sincère et conforme

Pour MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014059390/14.

(140068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Keystone & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 159.560.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2014 abgehalten am Gesellschaftssitz

Georges Majerus ist von seinem Amt als Verwaltungsrat zurückgetreten.

François Metzler, wohnhaft 99, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg wird als Verwaltungsrat bestellt.

Die Adresse des Verwaltungsrats Robert Langmantel ist 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Die Mandate sämtlicher Verwaltungsräte enden mit der Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2015.

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCLS B 37039.

Keystone & Partners S.A.

Référence de publication: 2014059316/15.

(140068422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

King Airshare, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.742.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mars 2014

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions de:

- Madame Ludivine ROCKENS de sa fonction d'administrateur,
- Madame Sylviane COURTOIS de sa fonction d'administrateur, nommée erronément le 23/12/2008 sous le nom de Sylviane COURTOIS,
- Monsieur Claude SAUBER de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué,

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Carmelo BORG, employé privé, demeurant professionnellement au 6 Redentur, Birgu, BRG 9033 Malta;
- Madame Audrey PETRINI, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Monsieur Denis CALLONEGO, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014059317/25.

(140068423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.121.

L'Associé de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168924, a transféré son siège social du 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l.

Référence de publication: 2014059391/14.

(140068627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Kebec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.156.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059320/10.

(140068350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

KH II Lending 602 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059321/10.

(140069002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

L'Esterel Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 177.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014059328/9.

(140068468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059322/10.

(140068844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lyxor Quantitative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 4 avril 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Nicolas GAUSSEL (Président), Stéphane AIDAN et Eric TALLEUX.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative., résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059345/15.

(140068387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014059323/10.

(140068845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Rectificatif du dépôt n° L140060926

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059324/10.

(140068604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

L'Esterel Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.111.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 avril 2014 a accepté la démission de deux administrateurs, Monsieur Jean-Yves Nicolas ainsi que Monsieur Denis Brever, tous les deux domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

L'assemblée a nommé en remplacement des administrateurs sortants:

- Madame Marie-Anne Back, née le 8 juin 1958 à Steinfort, Luxembourg, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, née le 14 août 1973 à Trier, Allemagne, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014059327/18.

(140068467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Sunshine Lux Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 162.183.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 28 avril 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014059514/16.

(140068919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Landmark Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 107.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059333/9.

(140068130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 143.157.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2014059330/20.

(140068681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Les Iles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour: LES ILES S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014059352/15.

(140068439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

L@Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 101.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059326/10.

(140068219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lancaster Coinvestors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.095.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014059331/20.

(140068682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Landgame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.260.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 29 janvier 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059332/13.

(140068748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LuxCo 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.340.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A. résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue en date du 13 décembre 2007 la liant à la société anonyme LUXCO 53 SÀRL, dont le siège social est au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132.340

Luxembourg, le 22 avril 2014.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014059343/12.

(140068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059349/9.

(140068647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Longview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.517.

Il résulte que l'actionnaire unique de la Société a pris acte en date du 15 avril 2014:

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed AL REMEITHI en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Khaled Mohamed Abul Husain AL KHAJEH en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam AL QUBAISI en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014.

Il est aussi notifié que Monsieur Mohamed Mahash Saeed Salem ALHAMELI, né le 26 décembre 1984 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Christophe BEN NACEUR;
- M. Mohamed Mahash Saeed Salem ALHAMELI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Longview S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014059339/26.

(140068802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.289.

Par décision du Conseil d'Administration du 25 avril 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

- de nommer M. Cornélius Martin Bechtel en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux Company S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014059341/13.

(140068729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Stéphane AIDAN (Président du Conseil d'Administration), Jean-Marc STENGER et Eric TALLEUX.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2015, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059346/15.

(140068551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

La Muserolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 178.822.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 23 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour LA MUSEROLLE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014059347/22.

(140068576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LF Hotels Acquico II SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 175.725.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. April 2014.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2014059355/12.

(140069004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-4553 Niederkorn, 54A, rue Franz Erpelding.
R.C.S. Luxembourg B 88.893.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 juin 2013

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter OLWI, né le 12 juin 1955 à Liège (Belgique) et demeurant à L-3755 Rumelange, 18, rue Batty Weber.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Michel DELFORGE, né le 11 février 1960 à Tournai (Belgique) et demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 39, op der Haard.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire CGS Sarl

Signature

Référence de publication: 2014059373/20.

(140068053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lansaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R.C.S. Luxembourg B 125.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059348/10.

(140068752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Le Fond et la Forme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 3, place Benelux.
R.C.S. Luxembourg B 171.483.

Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 2 avril 2014:

- L'Assemblée a accepté la démission avec effet immédiat de Melle Coralie Collet en sa qualité de gérante.
- L'Assemblée a nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Mickael Cheleux, né le 10 septembre 1980 à F- Montmorency, domicilié au 25 rue du centre B - 6791 Athus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059335/12.

(140068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LO Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clémency, 2, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 180.553.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059357/9.

(140068664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LU Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 172.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059358/10.

(140068374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Mencalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 166.819.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mencalux S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014059375/13.

(140068381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LUXBENEFITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 173.920.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2012

Le trente-et-un décembre deux mil douze à neuf heures, les actionnaires de la société LUXBENEFITS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de Madame Valérie CRAUSER, née le 31/03/1972 à Metz (France) et demeurant F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société.

2. L'Assemblée nomme, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société Slaag S.à r.l., ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France, R.C.S. B 173478, comme administrateur de catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017 avec Madame Valérie Crauser, prénommée, comme représentant permanent.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau de l'Assemblée

Référence de publication: 2014059361/18.

(140068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 101.496.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059362/10.

(140068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Marais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.550.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2014059374/12.

(140068992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.741.

—
L'Associé de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168924, a transféré son siège social du 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014059392/14.

(140068267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Adria Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,20.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.743.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

KKR Adria Topco Ltd., a private limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' registrar of exempted companies under number MC-281344 and with registered office at Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on 26th March 2014;

Gerrard Enterprises LLC, a private limited company organised and existing under the laws of the Isle of Man with registered number 000543L, having its registered office at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 26th March 2014; and

Cable Management Company Ltd., a limited liability company organised and existing under the laws of the British Virgin Islands with registered number 1031130 having its registered office at Road Town, Tortola, PO Box 3175, British Virgin Islands, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 26th March 2014.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Adria Luxco S. à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B180743, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 30 September 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 21 November 2013 number 2935 page 140854 and have been amended on 10th March 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary and not yet published in the Mémorial.

The said proxy forms, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand seventy-five Euros and ten cents (EUR 1,075.10) in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-three thousand nine hundred and twenty-five Euros and ten cents (EUR 123,925.10) to one hundred and twenty-five thousand Euros and twenty cents (EUR 125,000.20) by creating and issuing one hundred and seven thousand five hundred and ten (107,510) shares each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the "New Shares") and for a global amount of four million eight hundred thousand Euros (EUR 4,800,000.-) through a contribution in cash.

The New Shares are issued as follows:

- ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class A Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class B Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class C Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class D Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class E Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class F Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class G Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class H Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class I Shares;
 - ten thousand seven hundred and fifty-one (10,751) Class J Shares;
- each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01)

Cable Management Company Ltd., prenamed, declares to subscribe for all of the New Shares and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash, for a total amount of four million eight hundred thousand Euros (EUR 4,800,000.-) out of which: (i) one thousand seventy-five Euros and ten cents (EUR 1,075.10) are allocated to the share capital of the Company, (ii) four million seven hundred and ninety-eight thousand eight hundred and five Euros and forty-four cents

(EUR 4,798,805.44) are allocated to the share premium account of the Company and (iii) one hundred and nineteen Euros and forty-six cents (EUR 119.46) are allocated to the legal reserve of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced.

Second resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend article 5.1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is one hundred and twenty-five thousand Euros and twenty cents (EUR 125,000.20) divided as follows:

- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class A shares (the "Class A Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class B shares (the "Class B Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class C shares (the "Class C Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class D shares (the "Class D Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class E shares (the "Class E Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class F shares (the "Class F Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class G shares (the "Class G Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class H shares (the "Class H Shares");
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class I shares (the "Class I Shares"); and
- one million two hundred and fifty thousand two (1,250,002) class J shares (the "Class J Shares")

each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the "Shares") and having their rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly. The "Classes of Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a "Class of Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-)

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille quatorze, le vingt-sept mars,

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

KKR Adria Topco Ltd., une private limited liability company constituée en vertu des lois des Îles Caïmans et immatriculée auprès du Cayman Islands' registrar of exempted companies sous le numéro MC-281344 et ayant son siège social au Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïman, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2014;

Gerrard Enterprises LLC, une private limited company constituée en vertu des lois de l'Île de Man, immatriculée sous le numéro 000543L, ayant son siège social au Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Île de Man, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2014; et

Cable Management Company Ltd., une limited liability company constituée en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1031130, ayant son siège social au Road Town, Tortola, PO Box 3175, Îles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2014.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'Adria Luxco S.à r.l. (ci- après la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180743, constituée en vertu d'un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant

à Luxembourg, le 30 septembre 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 21 novembre 2013, numéro 2935, page 140854, et ont été modifiés par un acte notarié rédigé par le notaire soussigné en date du 10 mars 2014, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant 100% du capital social, ont requis du notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant mille soixante-quinze Euros et dix centimes (EUR 1.075,10), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq Euros et dix centimes (EUR 123.925,10) à cent vingt-cinq mille Euros et vingt centimes (EUR 125.000,20) par la création et l'émission de cent sept mille cinq cent dix (107.510) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les "Nouvelles Parts Sociales") et pour un montant total de quatre millions huit-cent mille Euros (EUR 4.800.000,-) par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises comme suit;

- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie A,
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie B;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie C;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie D;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie E;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie F;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie G;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie H;
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie I; et
- dix mille sept cent cinquante et une (10.751) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Cable Management Company Ltd., précité, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer dans leur intégralité par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions huit cent mille Euros (EUR 4.800.000,-) dont: (i) mille soixante-quinze Euros et dix centimes (EUR 1.075,10) sont alloués au capital social de la Société, (ii) quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinq Euros et quarante-quatre centimes (EUR 4.798.805,44) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, et (iii) cent dix-neuf Euros et quarante-six centimes (EUR 119,46) sont alloués à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite.

Seconde résolution

Les Associés décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros et vingt centimes (EUR 125.000,20) divisés suit:

- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale d'un centime Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") et ayant les droits et obligations définis dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" désigner les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément. Les "Catégories de Parts Sociales" désignent les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une "Catégorie de Parts Sociales")."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014058937/187.

(140068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.463.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 0819375 (the "Sole Shareholder");

here represented by Me. Aline Nassoy, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the Sole Shareholder of Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited, a limited by shares company having its registered office at P.O. Box 212 St Martin's House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 4JE, Channel Islands, and registered with the Guernsey Company Registry under number 57424 having an issued share capital of two hundred ninety-nine million three hundred forty one thousand seven hundred forty-eight United States Dollars (USD 299,341,748.-) divided into two hundred ninety-nine million three hundred forty one thousand seven hundred forty-eight (299,341,748) shares each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-).

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a) Transfer of the place of central management and control ("administration centrale") and principal establishment ("principal établissement") of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg;

b) Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the place of central management and control ("administration centrale") and principal establishment ("principal établissement") of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

c) Approval of the financial statements of the Company as of 15 April 2014 and determination of the share capital of the Company;

d) Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Guernsey and Grand Duchy of Luxembourg;

e) Confirmation that the registration of the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in Grand Duchy of Luxembourg is only for the purposes of the transfer of the place of central management and control ("administration centrale") and principal establishment ("principal établissement") of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company continues under the laws of Guernsey to be regarded as a company validly incorporated in Guernsey;

f) Confirmation of the appointment of the current directors of the Company and determination of the term of their mandates;

g) Appointment of new directors of the Company and determination of the term of their mandates;

h) Determination of the address of the principal place of business of the Company; and

i) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the place of central management and control ("administration centrale") and principal establishment ("principal établissement") of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the Company (i) shall operate in Luxembourg, under the name of Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited and under the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), as being the closest Luxembourg corporate form to a Guernsey limited by shares company, and thus, to proceed, for the purpose of Article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August 1915, as amended, (ii) accepts the Luxembourg nationality and (iii) shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Guernsey and Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the financial statements of the Company as of 15 April 2014. From these financial statements, based on generally accepted accountancy principles, it appears that as of 15 April 2014, the net asset value of the Company amounts to at least two hundred ninety-nine million three hundred forty one thousand seven hundred forty-eight United States Dollars (USD 299,341,748.-).

The Sole Shareholder further RESOLVES to fix the share capital of the Company at two hundred ninety-nine million three hundred forty one thousand seven hundred forty-eight United States Dollars (USD 299,341,748.-) divided into two hundred ninety-nine million three hundred forty one thousand seven hundred forty-eight (299,341,748) shares each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-).

Said financial statements, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Guernsey and Grand Duchy of Luxembourg, so that the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

1. Definitions. In these Articles, if not inconsistent with the subject or context, the following words have the following meaning:

These Articles	The articles of incorporation of the Company in their present form or as from time to time altered.
Business Day	A day which is not a Saturday, Sunday or public holiday in Guernsey or in the Grand-Duchy of Luxembourg.
Clear Days	In relation to a period of notice, shall mean that period excluding the day when the notice is served or deemed to be served and the day for which it is given or on which it is to take effect.
the Court	Means the Royal Court of Guernsey sitting as an Ordinary Court.
Department	Shall have the meaning given to it in Article 3.
Distribution	Shall have the meaning ascribed to it by the Companies (Guernsey) Law, 2008 (as amended).
Dividend	Shall have the meaning ascribed to it by the Companies (Guernsey) Law, 2008 (as amended).
a Director	a director of the Company for the time being.

the Directors	The directors of the Company who number not less than the quorum required by these Articles, or, as the case may be, the directors assembled as a board or a committee of the board, or, if the Company only has one director, that director.
Electronic Means Law	Shall have the meaning ascribed to it by the Companies (Guernsey) Law, 2008 (as amended). Law applicable to the Company.
Managing Director Member	The managing director of the Company appointed pursuant to Article 33. In relation to shares means the person whose name is entered in the Register as the holder of the shares.
Memorandum month	The memorandum of incorporation of the Company for the time being current. A calendar month.
Office	The registered office for the time being of the Company.
Ordinary Resolution	A resolution of the Company passed as an ordinary resolution in accordance with the Law by a simple majority of the votes of the Members entitled to vote and voting in person or by attorney or by proxy at a meeting or by a simple majority of the total voting rights of Members by Written Resolution.
present or present in person	In relation to general meetings of the Company and to meetings of the holders of any class of shares, includes present by attorney or by proxy or, in the case of a corporate Member, by representative
Register	The register of Members to be kept pursuant to the Law.
Registrar	Shall mean the Registrar of Companies.
Requisition Request	A request for the holding of a general meeting of the Company stating the general nature of the business to be dealt with at the meeting which may include the text of a resolution intended to be moved at that general meeting, provided it is not a Prohibited Resolution.
Resident Agent	The resident agent of the Company, if any, as defined by, and as appointed in accordance with the Law.
Seal	Shall have the meaning given to it in Article 34.1.
Secretary	Any person appointed to perform any of the duties of secretary of the Company (including an assistant or deputy secretary) and in the event of two or more persons being appointed as joint secretaries any one or more of the persons so appointed.
Special Resolution	A resolution of the Members passed as a special resolution in accordance with the Law by a majority of the Members representing not less than seventy five per cent. of the of the total voting rights of the Members.
the Statutes	The Law and every statute (including any orders, ordinances, regulations or other subordinate legislation made under it) from time to time in force concerning companies in so far as it applies to the Company, and shall be deemed to include any statutory modification or re-enactment of such law.
Transferee Company	Shall have the meaning given to it in Article 42.4.
Unanimous Resolution	A resolution of the Members passed as a unanimous resolution in accordance with the Law.
Written Resolution	A resolution of the Members in writing passed as a written resolution in accordance with the Law.

2. Interpretation.

2.1 share includes a fraction of a share and save where these Articles otherwise provide, a fraction of a share shall rank pari passu and proportionately with a whole share of the same class.

2.2 in writing and written includes the reproduction of words and figures in any visible form including in electronic form.

2.3 Words importing the singular number only shall include the plural number and vice versa.

2.4 Words importing a particular gender only shall include any other gender.

2.5 Words importing persons shall include associations and bodies of persons, whether corporate or unincorporated.

2.6 Subject to the preceding paragraphs of this Article and Article 1, any words defined in the Statutes shall, if not inconsistent with the subject or context, bear the same meaning in these Articles.

2.7 The headings are inserted for convenience only and shall not affect the interpretation of these Articles.

3. Standard articles not to apply.

3.1 The standard articles of incorporation prescribed by the States of Guernsey Commerce and Employment Department (the "Department") pursuant to section 16(2) of the Companies (Guernsey) Law, 2008 (as amended) do not apply to the Company.

4. Name.

4.1 The Company's name is "Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited".

5. Duration.

5.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

6. Form.

6.1 The Company is limited by shares (société à responsabilité limitée) within the meaning of the Law.

7. Object.

7.1 The object of the Company (the "corporate purpose") is to: (i) carry on financial operations in the broadest sense, exclusively for the entities in the same corporate group as Johnson Controls Holding Company, Inc. (the "group members"), in particular but without limitation, the coordination and centralization of the financing needs (especially long term) of the group members through the use of own funds or loans, the coordination and centralization of the financial management and the treasury for the group members (including cash pooling and the investment of available funds), factoring, the coverage of currency exchange risks and the granting of securities in rem and personal guarantees in order to guarantee the financial obligations entered into by the group members, and (ii) render a range of services which have an auxiliary or preparatory nature for the group members such as consultancy services and administrative assistance. The Company may carry out all commercial and financial activities and all movable or immovable property activities, which relate directly or indirectly to its corporate purpose or such other activities that will, in the opinion of its directors, favour its development. In addition to its corporate purpose the Company may: (x) perform all services with respect to the management and the liquidation of all companies, (y) by means of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, acquire or alienate shares or other interests in all entities, existing or to be incorporated, in or outside of Luxembourg and may also hold interests in partnerships. The Company can, in favor of all entities mentioned in (y) of the immediately preceding sentence, give (bank) guarantees, act as their agent or representative, pay funds and grant credits, mortgages or other securities. The Company may also grant all loans or guarantee loans granted by third parties to group members, it being understood that the Company will not exercise any activity which is subject to legal provisions or regulations applicable to credit and/or financial institutions.

8. Registered office.

8.1 The Company's registered office will be situated in Guernsey. The principal establishment ("principal établissement") and place of central administration ("administration centrale") of the Company will be situated in the Grand-Duchy of Luxembourg.

8.2 The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Guernsey, Luxembourg and abroad.

9. Share capital.

9.1 The Company's share capital is USD 299,341,748 (two hundred and ninety nine million three hundred and forty one thousand seven hundred and forty eight United States dollars), represented by 299,341,748 (two hundred and ninety nine million three hundred and forty one thousand seven hundred and forty eight) fully paid up and subscribed redeemable shares with a nominal value of USD 1 (one USD) each.

9.2 Each share confers an identical voting right and each Member has voting rights commensurate to his shareholding.

9.3 Any share must be fully paid up upon issuance thereof.

9.4 Ownership of the shares are indivisible with regard to the Company, which shall recognise only 1 (one) owner per share.

9.5 The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking pari passu therewith.

10. Company not obliged to recognise any trust.

10.1 No person shall be recognised by the Company as holding any share upon any trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognise (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any share or any interest in any fractional part of a share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other rights in respect of any share except an absolute right to the entirety thereof in the registered holder.

11. Variation of class rights.

11.1 All or any of the rights, privileges, or conditions for the time being attached to any class or group of shares may only be varied: with the consent of a majority of the Members representing seventy five per cent. in value of the share capital of the Company, and with a majority of the Members of that class representing seventy five per cent. in value of the issued shares of that class (excluding any treasury shares).

12. Transfer of shares.

12.1 For so long as the Company has a single Member, the Company's shares held by the single Member are freely transferable. 12.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-Members without the approval of all the Members of the Company.

12.3 The provisions of Article 189 and 190 of the Luxembourg Commercial Companies Law shall apply to the transfer of shares.

12.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed executed in accordance with the law of Luxembourg. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13. Disclosure of beneficial interests.

13.1 The Resident Agent, if any, may by notice in writing require a Member to disclose to the Company whether they are holding their interest in the Company for their own benefit or the benefit of another person and if for the benefit of another person, the required details in respect of that person. A Member who receives such a notice under this Article must comply with that notice within such time as may be specified in the notice. If in the opinion of the Resident Agent, a Member fails, without excuse, to disclose the details required by such notice or makes a statement in response to such notice which is false, deceptive or misleading in a material particular, the Resident Agent shall notify the Company. On receipt of such notice, the Directors may place such restrictions as they think fit on the rights attaching to the Member's interest in the Company including, without limitation any right to transfer the interest, any voting rights, any right to further shares in respect of the shares already held and any right to payment due to the Member's interest, whether in respect of capital or otherwise.

14. The register.

14.1 The Company shall keep a Register in accordance with the Companies (Guernsey) Law, 2008 (as amended). Shares shall only be issued in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

15. Certificates.

15.1 If the Company elects to issue share certificates, every Member shall be entitled to receive within one month after issue or lodgement of transfer (or within such other period as the conditions of issue shall provide) one certificate for all his shares or if the Member shall so request several certificates each for one or more of his shares.

15.2 Every certificate shall be signed in accordance with the common signature of the Company, shall specify the shares to which it relates and the amount paid up thereon, provided that in respect of a share or shares held jointly by several persons the Company shall not be bound to issue more than one certificate, and delivery of a certificate for a share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all such holders.

If a share certificate is defaced, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in connection with the matter and generally upon such terms as the Directors shall think fit.

16. Alteration of capital.

16.1 Save in the case of a redemption which shall be made in accordance with articles 16.2, 16.3 and 16.4 below, the number of shares of the Company in issue may only be increased or decreased with the consent of a resolution of the sole Member or where there is more than 1 (one) Member by unanimous resolution of all the Members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of Members or of the sole Member (as the case may be) convened for such purpose.

16.2 Subject to articles 16.3 and 16.4 the Company shall have power to redeem its own shares.

16.3 Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole Member or where there is more than 1 (one) Member by unanimous resolution of all the Members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the Members or of the sole Member (as the case may be) convened for such purpose, provided that such redemption has been proposed to each Member of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

16.4 Shares may only be redeemed to the extent that the redemption proceeds may be paid exclusively from total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles.

16.5 Redeemed shares shall be cancelled.

16.6 The Company may by Special Resolution:

16.6.1 consolidate and divide all of its shares into shares of larger amounts than its existing shares;

16.6.2 sub-divide its shares into shares of a smaller amount than is fixed by the Memorandum or Articles or Ordinary Resolution, such that in the sub-division the proportion between the amount paid and the amount, if any, unpaid on each divided share shall be the same as it was in the case of the share from which the divided share is derived;

16.6.3 redesignate the whole, or any particular class, of its shares into shares of another class;

16.6.4 convert all or any of its shares the nominal amount of which is expressed in a particular currency or former currency into shares of a nominal amount of a different currency, the conversion being effected at the rate of exchange (calculated to not less than three significant figures) current on the date of the resolution or on such other date as may be specified therein;

16.6.5 where its shares are expressed in a particular currency or former currency, denominate or redenominate it, whether expressing its amount in units or subdivisions of that currency or former currency, or otherwise.

17. General meetings.

17.1 Subject to the Law and these Articles, the first general meeting of the Company shall be held within a period of not more than eighteen months from the day on which the Company was incorporated. Subject to the Law, an annual general meeting shall be held once in every calendar year (provided that no more than fifteen months may elapse between one annual general meeting and the next) at such time and place as the Directors shall appoint, and in default of an annual general meeting any Member may, not less than 14 days after the last date upon which the meeting ought to have been held, apply to the Court to make such order as the Court thinks fit.

17.2 Meetings other than annual general meetings shall be called general meetings.

17.3 The Directors may whenever they think fit convene a general meeting.

17.4 The Directors are required to call a general meeting in accordance with the Law once the Company has received Requisition Requests to do so from Members who hold more than ten per cent. of such of the capital of the Company that carries the right of voting at general meetings of the Company (excluding any capital held as treasury shares).

17.5 Where the Directors are required to call a general meeting in accordance with Article 17.4 they must call a general meeting within twenty one days after the date on which they became subject to the requirement and must hold the general meeting on a date not more than twenty eight days after the date of the notice convening the meeting.

17.6 Any general meeting may be held at such place as the Directors may from time to time determine.

18. Notice of general meetings.

18.1 General meetings of Members are convened and written Members resolutions are proposed by the board of Directors, or the sole Director (as the case may be), failing which by Members representing more than ten per cent. of the voting rights of the Company.

18.2 Unless special notice is required in accordance with the Law, all general meetings shall be called by not less than ten Clear Days' notice in writing. The notice shall specify the place, the date, the time and the agenda of the meeting, and in the case of any proposed Special Resolution, or Unanimous Resolution, the text of such proposed resolution and notice of the fact that the resolution proposed is proposed as a Special Resolution or Unanimous Resolution (as applicable) and the general nature of the business to be dealt with at the meeting and shall be given to such persons as are, by these Articles or the Law, entitled to receive such notices from the Company, provided that a meeting of the Company shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article, be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the Members entitled to attend and vote thereat.

18.3 The accidental failure to provide notice of a meeting, or to send any other document to a person entitled to receive such notice or document, shall not invalidate the proceedings at that meeting or call into question the validity of any actions, resolutions or decisions taken if it so agreed by all the Members entitled to attend and to vote at such meeting.

18.4 All Members are deemed to have agreed to accept communications from the Company by Electronic Means in accordance with Article 40.4.

18.5 Every person who becomes entitled to a share shall be bound by any notice in respect of that share which, before his name is entered in the Register, has been duly given to a person from whom he derives his title.

18.6 If all Members are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

19. Election and powers of chairman.

19.1 The chairman of any general meeting shall be either:

19.1.1 the chairman of the Directors;

19.1.2 in the absence of the chairman or if the Directors have no chairman, then the Directors shall nominate one of their number to preside as chairman;

19.1.3 if neither the chairman of the Directors nor the nominated Director are present at the meeting, then the Directors present at the meeting shall elect one of their number to be the chairman;

19.1.4 if only one Director is present at the meeting then he shall be chairman of the general meeting; or

19.1.5 if no Directors are present at the meeting, then the Members present shall elect a chairman for the meeting by an Ordinary Resolution.

19.2 The chairman of the general meeting shall conduct the meeting in such a manner as he thinks fit and may adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at an adjourned meeting other than business which might properly have been transacted at the meeting had the adjournment not taken place. In addition, the chairman may limit the time for Members to speak.

20. Right of directors to speak. A Director of the Company shall be entitled to attend and speak at any general meeting and at any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company, regardless of whether that Director is a Member of the Company or of the relevant class.

21. Proceedings at general meetings.

21.1 All business shall be deemed special that is transacted at a general meeting. All business that is transacted at an annual general meeting shall likewise be deemed special, with the exception of declaring a Dividend or Distribution, the consideration of the accounts, balance sheets, and the reports of the Directors and auditors, the election of Directors and the appointment of and the fixing of the remuneration of the auditors.

21.2 No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present. Subject to the Law, two Members present in person or by proxy and entitled to vote shall be a quorum. Where the Company has only one Member the quorum shall be one Member present at the meeting in person or by proxy.

21.3 If within half an hour after the time appointed for a meeting a quorum is not present, the meeting, if convened by or upon the requisition of Members as hereinbefore provided, shall be dissolved. If otherwise convened, it shall stand adjourned to the same day in the next week (or if that day be a public holiday in Guernsey and/or in Luxembourg to the next working day thereafter) at the same time and place and no notice of such adjournment need be given. Subject to the Law, at any such adjourned meeting, those Members who are present in person or by proxy shall be a quorum. If no Members are present at the adjourned meeting, the meeting shall be dissolved.

21.4 The chairman, with the consent of any meeting at which a quorum is present may (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting except business which might lawfully have been transacted at the meeting from which the adjournment took place. When a meeting is adjourned for fourteen days or more, seven Clear Days' notice at the least specifying the place, the date and the time of the adjourned meeting shall be given as in the case of the original meeting but it shall not be necessary to specify in such notice the nature of the business to be transacted at the adjourned meeting.

21.5 Subject to the Law, every question submitted to a general meeting shall be determined in the first instance by a show of hands of the Members present in person or by proxy or by attorney and entitled to vote, but a poll may be demanded by no fewer than five Members having the right to vote on the resolution, or one or more of the Members present in person or by proxy representing at least ten per cent. of the total voting rights of all of the Members having the right to vote on the resolution. Unless a poll is duly demanded in accordance with these Articles, a declaration by the chairman that a resolution has been carried or lost or has or has not been carried by any particular majority and an entry to that effect in the minutes of the proceedings of the Company shall be conclusive evidence of the fact, without proof of the number, proportion or validity of the votes recorded in favour of or against such resolution.

21.6 Subject to the Law, if a poll is demanded, it shall be taken at the meeting at which the same is demanded or at such other time and place as the chairman shall direct, and the result of such poll shall be deemed the resolution of the meeting. The demand for a poll may be withdrawn.

21.7 Subject to the Law, the demand for a poll shall not prevent the continuance of a meeting for the transaction of any business other than the question on which a poll has been demanded.

21.8 Subject to the Law, if a poll shall be duly demanded upon the election of a chairman or on any question of adjournment, it shall be taken at once.

21.9 Subject to the Law, in case of an equality of votes, either on a show of hands or on a poll, the chairman of the meeting at which the show of hands takes place, or at which the poll is taken, as the case may be, shall have a second vote if he is a Member and a casting vote if he is not a Member.

22. Votes of members.

22.1 Subject to any rights or restrictions attached to any shares, on a show of hands, every Member present in person or by proxy and entitled to vote shall have one vote for each share held by such Member, and on a poll every Member present in person or by proxy shall have one vote for each share held by him.

22.2 Any Member being under any legal disability may vote by his guardian or other legal representative. Any one of such persons may vote either personally or by proxy or by attorney.

22.3 Upon a poll votes may be given personally or by proxy or by attorney and it shall not be necessary for a proxy or attorney to be entitled to attend the meeting in his own right. Deposit of an instrument of proxy shall not preclude a Member from attending and voting at the meeting or any adjournment thereof.

22.4 Subject to the provisions of the Law, the instrument appointing a proxy shall be in any common form or in such other form as the Directors may approve and whether sent to the Company in writing or in electronic form it shall be made under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing or if the appointor is a corporation under its common seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised in that behalf.

22.5 A vote given or poll demanded in accordance with the terms of an instrument of proxy or by the duly authorised representative of a corporation shall be valid notwithstanding the previous determination of the authority of the person voting or demanding a poll, unless a notice of the determination of the proxy, or of the authority under which the proxy was executed, shall have been received by the Company at the Office before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the proxy is used.

22.6 Subject to the Law, a Written Resolution to which the requisite majority of Members have, within twenty eight days of the date of circulation of such Written Resolution, signified their agreement shall be as effective as if the same had been duly passed at a general meeting.

23. Corporations acting by representatives at meetings.

23.1 Any corporation which is a Member may by resolution of its directors or other governing body authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Members, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual Member.

24. Appointment of directors.

24.1 Unless otherwise determined by Ordinary Resolution, the number of Directors shall not be subject to any maximum and the minimum number shall be one.

24.2 A person must not be appointed as a Director unless he has, in writing, consented to being a Director and declared that he is not ineligible to be a Director under the Statutes.

24.3 A Director need not be a Member but shall be entitled to receive notice of and attend all general meetings of the Company.

24.4 The Company will be managed by 1 (one) or more Directors. If more than one Director has been appointed, they will constitute a board of Directors composed of (1) (one) or more category A Director(s) and by (1) (one) or more category B Director(s). The Director(s) shall be appointed and designated as category A Director or category B Director, by Ordinary Resolution.

24.5 The general meeting of Members or the sole Member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, by Ordinary Resolution remove and replace any Director.

25. Remuneration of directors.

25.1 The Directors may be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of the Directors or any committee of the Directors or general meetings of the Company or in connection with the business of the Company.

26. Directors' interests.

26.1 A Director must, immediately after becoming aware of the fact that he is interested in a transaction or proposed transaction with the Company, disclose to the Directors (i) if the monetary value of the Director's interest is quantifiable, the nature and monetary value of that interest, or (ii) if the monetary value of the Director's interest is not quantifiable, the nature and extent of that interest, in each case unless the transaction or proposed transaction is between the Director and the Company, and is to be entered into in the ordinary course of the Company's business and on usual terms and conditions.

26.2 A Director may not vote on, nor participate in any discussion concerning, a transaction or proposed transaction in which he has an interest.

27. Borrowing powers.

27.1 The Directors may exercise all the powers of the Company to borrow money, and to mortgage or charge its undertaking, property and uncalled capital, or any part thereof, and to issue securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.

27.2 The Directors may cause a proper register to be kept of all mortgages, charges and/or security interests specifically affecting the Company.

28. Powers and duties of directors.

28.1 The business and affairs of the Company shall be managed by, or under the direction or supervision of the Directors who may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company, and may exercise all such powers necessary for managing, and for directing and supervising the management of, the business and affairs of the Company as are not, by the Statutes or by these Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to the Memorandum, to the provisions of the Statutes and to such regulations as may be prescribed by the Company by Special Resolution provided that such regulations are not inconsistent with these Articles, the Memorandum or the Statutes; but no regulation made by the Company shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that regulation had not been made. In dealing with third parties, the Director, or, in case of plurality of Directors, the board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with. The Company shall be bound by the sole signature of its sole

Director, and in case of plurality of Directors, by the joint signature of one Category A Director and of one Category B Director.

28.2 The Directors shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

28.2.1 of all appointments of officers or appointees made by the Directors and of the terms the terms of reference of such appointments;

28.2.2 of all powers of attorneys made by the Directors;

28.2.3 of the names of the Directors present at all meetings of the Company and of the Directors and of committees of the Directors; and

28.2.4 of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company, of the Directors and of committees of the Directors.

28.3 The Directors may make terms of reference including rules of procedure for all or any committees save for committees of directors, which prevail over rules derived from the Articles and in the absence of any such rules, such committees must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the Articles which govern the taking of decisions by Directors.

28.4 A power of attorney given by the Company shall be valid if executed by the Company under the common signature of the Company

29. Directors' insurance.

29.1 To the fullest extent permitted by the Law and without prejudice to the provisions of Article 43, the Directors shall have the power to purchase and maintain insurance for or for the benefit of any persons who are or were at any time Directors, officers or employees of the Company, or of any other company which is its holding company or in which the Company or such holding company or any of the predecessors of the Company or of such holding company has any interest whether direct or indirect or which is in any way allied to or associated with the Company, or of any subsidiary undertaking of the Company or of any such other company, including (without prejudice to the generality of the foregoing) insurance against any liability incurred by such persons in respect of any act or omission in the actual or purported execution and/or discharge of their duties and/or the exercise or purported exercise of their powers and/or otherwise in relation to or in connection with their duties, powers or offices in relation to the Company or any other such company or subsidiary undertaking.

30. Retirement and removal of directors.

30.1 The office of Director shall, ipso facto, be vacated:

30.1.1 if he resigns his office by writing, provided that the Company may agree to accept the resignation to take effect on a later date as specified by the resigning Director;

30.1.2 if he dies;

30.1.3 if the Company shall by Ordinary Resolution declare that he shall cease to be a Director.

31. Proceedings of directors.

31.1 The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings, as they think fit.

31.2 Decisions of the board of Directors are adopted at the unanimity of the Directors participating in the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of Directors shall be submitted to the approval of the Member(s) at a general meeting.

31.3 Subject to the provisions hereof, a meeting of Directors or of a committee of Directors may be validly held notwithstanding that such Directors may not be in the same place provided that:

31.3.1 they are in constant communication with each other throughout by telephone, television or some other form of communication; and

31.3.2 all Directors entitled to attend such meeting so agree.

A person so participating in the meeting shall be deemed to be present in person and shall accordingly be counted in the quorum and be entitled to vote. Such a meeting shall be deemed to take place where the chairman of the meeting then is.

31.4 The quorum necessary for the transaction of the business of the Directors may be fixed by the Directors and, unless so fixed, shall be two, except that where the number of Directors has been fixed at one pursuant to Article 22.1, a sole Director shall be deemed to form a quorum. For the purposes of this Article, an alternate director shall be counted in the quorum at a meeting at which the Director appointing him is not present.

31.5 If and for so long as there is a sole Director, he may exercise all the powers conferred on the Directors by the Articles by resolution in writing signed by him.

31.6 The continuing Directors or sole continuing Director may act notwithstanding any vacancy in their body, but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to these Articles as the necessary quorum of the Directors, the continuing Directors or Director may act for the purpose of increasing the number of Directors to that number or of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

31.7 The Directors may elect a chairman of their meetings and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes of the time appointed for holding the same, the Directors present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

31.8 The Directors may delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of their body as they think fit; any committee so formed shall in the exercise of the powers so delegated conform to any regulations that may be imposed on it by the Directors.

31.9 A committee may elect a chairman of its meetings; if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the members present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

31.10 A committee may meet and adjourn as it thinks proper. Questions arising at any meeting shall be determined by a majority of votes of the members present, and in the case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote.

31.11 All acts done by any meeting of the Directors or of a committee of the Directors or by any person acting as a Director shall, notwithstanding that it be afterwards discovered that there was some defect in the appointment of any of the Directors or person acting as aforesaid, or that they or any of them were disqualified, be as valid as if every such person had been duly appointed and was qualified to be a Director.

31.12 A resolution in writing, signed by all the Directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the Directors, shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Directors duly convened and held, and may consist of several documents in the like form signed by any one or more of the Directors.

32. Managing director.

32.1 The Directors may from time to time appoint one or more of their body to the office of Managing Director for such period and on such terms as they think fit, and subject to the terms of any agreement entered into in any particular case, may revoke such appointment. The appointment of a Director so appointed shall be automatically determined if he ceases from any cause to be a Director.

32.2 A Managing Director shall receive such remuneration (whether by way of salary, commission, or participation in profits or partly in one way and partly in another) as the Directors may determine.

32.3 The Directors may entrust to and confer upon a Managing Director any of the powers exercisable by them upon such terms and conditions and with such restrictions as they may think fit, and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and may from time to time revoke, withdraw, alter or vary all or any of such powers.

33. Secretary.

33.1 The Directors may at their discretion appoint such person to be Secretary on such terms as they see fit (including as to remuneration) and for the avoidance of doubt may (but are not obliged to) appoint one of their number to act as both Director and Secretary.

33.2 To the extent required by the Law where the Company has appointed a Secretary, and without prejudice to the responsibility of any other person or to any other responsibilities he may hold, the Secretary shall take reasonable steps to ensure:

33.2.1 that all registers and indexes are maintained in accordance with the provisions of the Statutes;

33.2.2 that all notices and documents required to be filed or served upon the Registrar or other persons are duly so filed or served;

33.2.3 that all resolutions, records and minutes of the Company are properly kept;

33.2.4 that copies of the Memorandum and Articles are kept fully up to date; and

33.2.5 that the Directors are aware of any obligations imposed by: -

(a) the Memorandum and Articles; and

(b) (if applicable) the rules of any stock exchange that the Company is listed on.

33.3 The Secretary may be removed by resolution of the Directors in writing signed by the Directors (being not less than two in number) or otherwise in accordance with Article 2831 which shall apply mutatis mutandis as if the Secretary were a Director, save that Article 28.1.6 shall not apply.

34. The seal.

34.1 The Company may have a common seal (the "Seal") and if the Directors resolve to adopt a Seal the following provisions shall apply.

34.2 The Seal shall have the Company's name engraved on it in legible letters.

34.3 The Directors shall provide for the safe custody of the Seal, which shall only be used pursuant to a resolution passed at a meeting of the Directors, or a committee of the Directors authorised to use the Seal, and in the presence of two Directors or of one Director and the Secretary or of such person or persons as the Directors may from time to time appoint, and such person or persons, as the case may be, shall sign every instrument to which the Seal is affixed.

35. Record dates.

35.1 For the purposes of determining which persons are entitled to attend or vote at a meeting, and how many votes they may cast, the Directors may specify in the notice of the meeting a time, being not more than 48 hours, excluding any days which are not Business Days, before the time fixed for the meeting, by which a person must be entered on the Register in order to have the right to attend or vote at the meeting.

35.2 Notwithstanding any provision to the contrary in these Articles, changes to entries on the relevant register after the time specified under Article 34.236.1 may at the discretion of the Directors be disregarded in determining the rights of any person to attend or vote at the meeting.

35.3 Subject to any restriction thereon contained in the Statutes or in the terms of issue of any share in the Company, for the purposes of issuing any share, making any Distribution or paying any Dividend, the Directors may determine that those persons who are entered on the Register at the close of business on a day determined by the Directors shall be the persons who are entitled to receive such shares, Dividends or Distributions.

36. Dividends, Distributions and reserves.

36.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

36.2 Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to a reserve account. This transfer shall cease to be compulsory when the balance of the reserve account amounts to one tenth of the nominal value of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the balance of the reserve account falls below such one tenth.

36.3 Subject to the requirements of the Law, the excess may only be distributed to the Members, carried forward or transferred to an extraordinary reserve if such distribution, transfer or extraordinary reserve has been approved by Ordinary Resolution.

36.4 Notwithstanding, the provisions of the preceding article, the general meeting of Members of the Company upon proposal of the board of Directors or the sole Director (as the case may be), may approve the payment of interim Dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of Directors or the sole Director (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

36.5 If any share is issued on terms providing that it shall rank for Dividend or Distribution as from a particular date such share shall rank for Dividend or Distribution accordingly.

36.6 The Directors may, in relation to any Dividend or Distribution, direct that the Dividend or Distribution shall be satisfied wholly or partly by the distribution of assets, and in particular of paid up shares, debentures, or other securities of any other company, and where any difficulty arises in regard to the Dividend or Distribution the Directors may settle it as they think expedient and may fix the value for Dividend and Distribution purposes of any assets or any part thereof and may determine that cash shall be paid to any Members upon the footing of the value so fixed in order to secure equality of Dividend or Distribution and may vest any assets the subject of a Dividend or Distribution in trustees as may seem expedient to the Directors.

36.7 The Directors may deduct from the Dividends or Distributions payable to any Member all such sums of money as may be due from him to the Company on account of calls or otherwise.

36.8 No Dividend or Distribution shall bear interest against the Company.

36.9 The receipt of the person appearing by the Register to be the holder of any shares shall be a sufficient discharge to the Company for any Dividend or Distribution or other moneys payable in respect of such shares.

36.10 A transfer of shares shall not pass the right to any Dividend or Distribution declared thereon before the registration of the transfer.

36.11 Unless otherwise directed, any Dividend or Distribution may be paid by way of electronic transfer in such manner as agreed between the Member and the Company or by cheque or warrant sent through the post to the registered address of the Member entitled thereto, or in the case of joint holders to that one whose name stands first on the Register in respect of the joint holding and every cheque or warrant so sent shall be payable to the order of the person to whom it is sent, and the payment of any such electronic transfer, cheque or warrant shall operate as a good discharge to the Company in respect of the Dividend or Distribution represented thereby, notwithstanding that it may subsequently appear that the same has been stolen or that the endorsement thereon has been forged.

36.12 Any Dividend or Distribution which has remained unclaimed for a period of six years from the date of declaration thereof shall, if the Directors so resolve, be forfeited and cease to remain owing by the Company and shall thenceforth belong to the Company absolutely.

37. Financial year. The Company's financial year begins on 1st October and ends on 30 September of each year.

38. Accounts.

38.1 The Directors shall keep proper books of account with respect to all the transactions, assets and liabilities of the Company in accordance with the Statutes.

38.2 Subject to the Statutes, the books of account shall be kept at the Office, or at such other place or places as the Directors shall think fit and shall at all times be open to the inspection of the Directors and the Secretary.

38.3 Each year, as of 30 September, the board of Directors, or the sole Director (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Director(s), statutory auditor (s) (if any) and Member(s) towards the Company.

38.4 At the same time the board of Director or the sole Director (as the case may be) will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of Members together with the balance sheet.

38.5 Where the Company holds an annual general meeting:

38.5.1 a copy of the accounts and Directors' report with the auditor's report (if any) attached thereto shall be laid before that meeting; and

38.5.2 a copy of the accounts and Directors' report with the auditor's report (if any) attached thereto shall be delivered or sent by post to the registered address of the Members or sent by Electronic Means within twelve months of the end of the financial period to which such accounts and reports relate.

38.6 Where the Company is authorised not to hold an annual general meeting and does not do so, a copy of the accounts and Directors' report with the auditor's report (if any) attached thereto shall be delivered or sent by post to the registered address of the Members or sent by Electronic Means within twelve months of the end of the financial period to which such accounts and reports relate.

39. Notices.

39.1 A notice may be given by the Company to any Member either personally or by sending it by post in a pre-paid envelope addressed to the Member at his registered address or by Electronic Means in accordance with this Article.

39.2 Notice of every general meeting shall be given in any manner hereinbefore authorised to:

39.2.1 every Member who has supplied to the Company a registered address for the giving of notices to him;

39.2.2 every person upon whom the ownership of a share devolves by reason of his being a legal personal representative or a trustee in bankruptcy of a Member where the Member but for his death or bankruptcy would be entitled to receive notice of the meeting;

39.2.3 each Director who is not a Member; and

39.2.4 the Company's auditor (where the Company has one).

No other person shall be entitled to receive notices of general meetings.

39.3 The accidental failure to send, or the non-receipt by any person entitled to, any notice of or other document relating to any meeting or other proceeding shall not invalidate the relevant meeting or other proceeding.

39.4 Any Member may notify the Company of an address or fax number for the purpose of his receiving communications by Electronic Means from the Company, and having done so shall be deemed to have agreed to receive notices and other documents from the Company by Electronic Means of the kind to which the address or fax number relates. In addition, if a Member notifies the Company of his e-mail address or fax number, the Company may, but is not obliged to, satisfy its obligation to send him any notice or other document by:

39.4.1 publishing such notice or document on a web site; and

39.4.2 notifying him by e-mail to that e-mail address or fax to that fax number that such notice or document has been so published, specifying the address of the web site on which it has been published, the place on the web site where it may be accessed, how it may be accessed and (if it is a notice relating to a Members' meeting) stating (i) that the notice concerns a notice of a company meeting served in accordance with the Law (ii) the place, date and time of the meeting, (iii) whether the meeting is to be an annual or extraordinary general or class meeting, and (iv) such other information as the Law may prescribe.

39.5 For the avoidance of doubt, any address or fax number specified by a Member to the Company prior to the date of adoption of these Articles for the purpose of communicating by Electronic Means will constitute a notification of that address or fax number for the purposes of Article 41.4.

39.6 Any document or notice which, in accordance with these Articles, may be sent by the Company by Electronic Means shall, if so sent, be deemed to be received at the expiration of twenty four hours after the time it was sent. Proof (in accordance with the formal recommendations of best practice contained in the guidance issued by the United Kingdom Institute of Chartered Secretaries and Administrators) that a communication was sent by Electronic Means by the Company shall be conclusive evidence of such sending.

39.7 A communication by Electronic Means shall not be treated as received by the Company if it is rejected by computer virus protection arrangements.

40. Winding up.

40.1 The Company may be wound up voluntarily if the Members pass a Special Resolution requiring that the Company be wound up voluntarily. Upon the passing of such Special Resolution, the process of voluntary winding up shall commence and the Company shall cease to carry on business except in so far as it may be expedient for the beneficial winding up of the Company. The Company's corporate state and powers shall be deemed to continue until the Company's dissolution.

40.2 If the Company shall be wound up, the surplus assets remaining after payment of all creditors, including the repayment of bank borrowings, shall be divided *pari passu* among the Members *pro rata* to their holdings of those shares which are subject to the rights of any shares which may be issued with special rights or privileges.

40.3 If the Company shall be wound up the liquidator may divide amongst the Members in specie or kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may, for such purpose set such value as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the Members or different classes of Members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the contributories as the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no Member shall be compelled to accept any shares or other securities whereon there is any liability.

40.4 Where the Company is proposed to be or is in the course of being wound up and the whole or part of its business or property is proposed to be transferred or sold to another company (the "Transferee Company") the liquidator may, with the sanction of an Ordinary Resolution conferring either a general authority on the liquidator or an authority in respect of any particular arrangement, receive in compensation or part compensation for the transfer or sale, shares, policies or other like interests in the Transferee Company for distribution among the Members or may enter into any other arrangement whereby the Members may, in lieu of receiving cash, shares, policies or other like interests, or in addition thereto, participate in the profits of or receive any other benefits from the Transferee Company.

41. Indemnity.

41.1 The Directors (including any alternate Director), Secretary and other officer or employee for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company to the fullest extent permitted by the Law from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses in respect of which they may lawfully be indemnified which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto.

42. Inspection of registers and other records.

42.1 A Director shall be entitled at any time to inspect the Register, the minute books, the annual validation, the register of Directors and secretaries and the index, if any, of Members.

42.2 A Member shall be entitled in accordance with the Law, to inspect the Register and the other documents mentioned in 43.1 other than the minutes of proceedings at Directors' meetings.

42.3 Any person who is not a Director or a Member shall be entitled on fulfilling the requirements in the Law to inspect the Register, the register of Directors and secretaries and the index, if any, of Members.

42.4 The rights of inspection herein referred to shall be exercisable between 9 a.m. and 5 p.m. on any weekday when banks in Guernsey are open for business.

42.5 Subject to Article 43.1, no Member shall (as such) have any right of inspecting any accounting records or other books or documents of the Company except as conferred by the Statutes or authorised by the Directors or by Ordinary Resolution.

43. Common signature.

43.1 The common signature of the Company may be the Company's name with the addition of the signature(s) of one or more officer(s) of the Company authorised generally or specifically by the Directors for such purpose, or such other person or persons as the Directors may from time to time appoint; or if the Directors resolve that the Company shall have a common seal, the common seal of the Company affixed in such manner as these Articles may from time to time provide, as the Directors may from time to time determine either generally or in any particular case.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge (i) that the registration of the Company in Grand Duchy of Luxembourg, as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), pursuant to the transfer of the place of central management and control ("*administration centrale*") and principal establishment ("*principal établissement*") shall not affect the continuity of the legal personality of the Company before and after the transfer of the place of central management and control ("*administration centrale*") and principal establishment ("*principal établissement*") and (ii) that the Company continues to be regarded under the laws of Guernsey as a validly incorporated Guernsey company having its registered office in Guernsey.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm the appointment, for an undetermined period, of the current directors of the Company effective as at the date hereof:

- Mr. Jerome D. Okarma, born on 8 April 1952 in Illinois, United States of America, residing at 1109 E. Lexington Blvd, Whitefish Bay, WI 53217, United States of America; and

- Mr. Bruce McDonald, born on 29 April 1960 in Ontario, Canada, residing at 3553 N. Shepard Ave., Shorewood, WI 53211, United States of America.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint, for an undetermined period, the following persons as new directors of the Company effective as at the date hereof:

- Mr. Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, Ireland, residing at 72 Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg; and

- Mrs. Ingrid Cernicch, born on 18 May 1983 in Metz, France, residing at 4 rue Pierre Feiderspel, L-1512 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fix the address of the principal place of business of the Company in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Holding Company, Inc., une société du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats d'Unis d'Amérique et immatriculée auprès de l'Etat de Delaware, Division des Sociétés sous le numéro 0819375 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me. Aline Nassoy, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'Associé Unique de Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited, une limited by shares company ayant son siège social au P.O. Box 212 St Martin's House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 4JE, Iles Anglo-Normandes, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 57424 ayant un capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-et-un mille sept cent quarante-huit Dollars Américains (USD 299.341.748,-) divisé en deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-et-un mille sept cent quarante-huit (299.341.748) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-).

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

a) Transfert du lieu de l'administration centrale et du principal établissement de la Société de Guernsey au Grand Duché de Luxembourg;

b) Adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited et acceptation de la nationalité luxembourgeoise par suite du transfert du lieu de l'administration centrale et du principal établissement de la Société au Grand Duché de Luxembourg;

c) Approbation des états financiers de la Société au 15 avril 2014 et détermination du capital social de la Société;

d) Modification et refonte des statuts de la Société pour les conformer aux lois de Guernsey et du Grand Duché de Luxembourg;

e) Confirmation que l'enregistrement de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée au Grand Duché de Luxembourg est effectué seulement dans le but de transférer l'administration centrale et le principal établissement de la Société au Grand Duché de Luxembourg et que la Société continue sous les lois de Guernsey d'être considérée comme une Société valablement constituée à Guernsey;

f) Confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société et détermination de la durée de leurs mandats;

g) Nomination de nouveaux gérants de la Société et détermination de la durée de leurs mandats;

h) Détermination de l'adresse du principal centre d'activité de la Société; et

i) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de transférer le lieu de l'administration centrale et du principal établissement de la Société de Guernsey au Grand Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE que la Société (i) va opérer au Luxembourg, sous le nom Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited et sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée, étant la forme sociale la plus proche d'une limited by shares company établie selon les lois de Guernsey, et donc de procéder pour les besoins de l'Article 159 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (ii) accepte la nationalité luxembourgeoise et (iii) sera, à partir du présent acte, sujette aux lois de Guernsey et du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les états financiers de la Société au 15 avril 2014. Sur base de ces états financiers ainsi que des principes comptables généraux, il apparaît qu'à la date du 15 avril 2014, l'actif net de la Société s'élève à au moins deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-et-un mille sept cent quarante-huit Dollars Américains (USD 299.341.748,-).

L'Associé Unique DECIDE ensuite de fixer le capital social de la Société à deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-et-un mille sept cent quarante-huit Dollars Américains (USD 299.341.748,-) divisé en deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-et-un mille sept cent quarante-huit (299.341.748) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-).

Lesdits états financiers, après avoir été signés ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexes au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et refondre les statuts de la Société pour les conformer aux lois de Guernsey et du Grand Duché de Luxembourg, de sorte que les statuts de la Société seront lus comme suit:

1. Définitions. Dans les Statuts, sauf incohérence avec l'objet ou le contexte, les termes suivants prennent le sens qui suit:

Les Statuts	Les statuts de constitution de la Société sous leur forme présente ou modifiée, le cas échéant.
Jour Ouvré	Un jour autre que samedi, dimanche ou jour férié à Guernesey ou au Grand-Duché du Luxembourg.
Jour Franc	Concernant une période de préavis, se rapporte à toute période à l'exclusion du jour où le préavis est remis ou considéré remis et du jour pour lequel il est donné ou celui où il doit prendre effet.
le Tribunal Département Répartition	Signifie la Cour royale de Guernesey siégeant en tant que Cour ordinaire.
Dividendes	Prend le sens qui lui est donné à l'Article 3.
Directeur	Prend le sens qui lui est donné par la Loi de 2008 sur les Sociétés (Guernesey), (telle que modifiée).
les Directeurs	Prend le sens qui lui est donné par la Loi de 2008 sur les Sociétés (Guernesey), (telle que modifiée).
Directeur	un directeur de la Société en exercice.
les Directeurs	Les directeurs de la Société dont le nombre n'est pas inférieur au quorum requis par les Statuts, ou, le cas échéant, les directeurs constitués comme conseil ou comité du conseil, ou, si la Société ne possède qu'un directeur, ce directeur.
Voie Electronique	Prend le sens qui lui est donné par la Loi de 2008 sur les Sociétés (Guernesey), (telle que modifiée).
Loi	Prend le sens qui lui est donné par la Loi de 2008 sur les Sociétés (Guernesey), (telle que modifiée).
Directeur Général	Loi applicable à la Société.
	Le directeur général de la Société nommé conformément à l'Article 33.

Membre	Concernant les parts sociales, se rapporte à la personne dont le nom est inscrit dans le Registre en tant que titulaire des parts sociales.
Mémorandum	Le mémorandum de constitution de la Société en vigueur.
mois	Un mois calendaire.
Siège	Le siège social actuel de la Société.
Résolution Ordinaire	Une résolution de la Société passée en résolution ordinaire conformément à la Loi par une simple majorité des votes des Membres titulaires du droit de vote et votant en personne ou par le biais d'un avocat ou par procuration lors d'une assemblée ou par une simple majorité du total des droits de vote des Membres par Résolution Ecrite.
présent ou présent en	Concernant les assemblées générales de la Société et assemblées des détenteurs de toute classe d'parts sociales, incluent la présence par le biais d'un avocat ou par procuration ou, dans le cas d'un Membre, par représentant.
personne	
Registre	Le registre des Membres à conserver conformément à la Loi.
Registre	Se rapporte au Registre des Sociétés.
Demande de Réquisition	Demande de tenue d'une assemblée générale de la Société déclarant la nature générale de l'affaire à traiter lors de l'assemblée qui peut inclure le texte d'une résolution qu'on vise à faire approuver à l'assemblée générale, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'une Résolution interdite.
Agent Résident	L'agent résident de la Société, le cas échéant, tel que défini par, et nommé conformément à la Loi.
Sceau	Prend le sens qui lui est donné à l'Article 34.1.
Secrétaire	Toute personne nommée pour réaliser une des devoirs de secrétaire de la Société (y compris un assistant ou secrétaire adjoint) et dans le cas de deux ou plusieurs personnes nommées co-secrétaires, une ou plusieurs des personnes ainsi nommées.
Résolution Spéciale	Résolution des Membres passée en résolution spéciale conformément à la Loi par une majorité des Membres ne représentant pas moins de soixante-quinze pour cent du total des droits de vote des Membres.
Dispositions Statutaires	La Loi et chaque statut (y compris les ordres, ordonnances, réglementations ou autres législations annexes associées) en vigueur le cas échéant concernant les sociétés dans la mesure où elles s'appliquent à la Société, et considérées comme incluant quelque modification statutaire ou reconstitution de ladite loi.
Société Bénéficiaire	Prend le sens qui lui est donné à l'Article 42.4.
Résolution Unanime	Résolution des Membres passée en résolution unanime conformément à la Loi.
Résolution Ecrite	Résolution des Membres par écrit passée en résolution écrite conformément à la Loi.

2. Interprétation.

2.1. une part inclut une fraction d'une part et sauf disposition contraire des présents Statuts, une fraction de part doit être classée pari passu et proportionnellement avec une part globale de la même classe.

2.2. par écrit et écrit incluent la reproduction de mots et de chiffres sous toute forme visible, y compris au format électronique.

2.3. Les mots au singulier s'entendent également au pluriel et inversement.

2.4. Les mots d'un genre donné incluent tous les autres genres.

2.5. Les désignations de personnes doivent également inclure les associations et les personnes physiques, qu'il s'agisse d'entreprises ou non.

2.6. Conformément aux paragraphes précédents du présent Article et de l'Article 1, tous les termes définis dans les Statuts doivent, sauf incohérence avec l'objet ou le contexte, revêtir le même sens que dans les Statuts.

2.7. Les titres sont inclus à titre pratique uniquement et ne doivent pas affecter l'interprétation des Statuts.

3. Les statuts standard ne s'appliquent pas.

3.1. Les statuts de constitution standard prescrits par le Département du travail et du commerce des États de Guernesey (le «Département») conformément à la section 16(2) de la Loi de 2008 sur les Société (Guernesey) (telle que modifiée) ne s'appliquent pas à la Société.

4. Nom.

4.1. La dénomination de la Société est «Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited».

5. **Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

6. Forme.

6.1 La Société est limitée par une société à responsabilité limitée au sens de la Loi.

7. Objet.

7.1 L'objet de la Société (l'«objet social») est: (i) de réaliser des opérations financières au sens large, exclusivement pour les entités dans le même groupe d'entreprises que Johnson Controls Holding Company, Inc. (les «membres du groupe»), y compris mais sans s'y limiter, la coordination et la centralisation des besoins financiers (notamment à long terme) des membres du groupe par l'utilisation de fonds propres ou de prêts, la coordination et la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie pour les membres du groupe (y compris la trésorerie commune et l'investissement des fonds disponibles), l'affacturage, la couverture des risques liés au change de devises et l'obtention de sûretés réelles et de garanties personnelles afin de garantir les obligations financières conclues par les membres du groupe, et (ii) rendre une gamme de services de nature auxiliaire ou préparatoire pour les membres du groupe tels que des services de conseil et d'assistance administrative. La Société peut effectuer toutes les activités commerciales ou financières, ainsi que l'ensemble des activités relatives à la propriété corporelle ou incorporelle, directement ou indirectement en lien avec ses objectifs d'entreprise ou les autres activités qui favoriseront, de l'avis de ses directeurs, son développement. Outre son objectif d'entreprise, la Société peut: (x) réaliser tous les services relatifs à la gestion et à la liquidation de toutes les sociétés, (y) par le biais d'une contribution en espèces ou en nature, d'une fusion, souscription, participation, intervention financière ou autre, acquérir ou aliéner des parts sociales ou autres intérêts dans toutes les entités, existantes ou à intégrer, dans et hors Luxembourg, et peut également détenir des intérêts dans des partenariats. La Société peut, au bénéfice de toutes les entités mentionnées dans (y) sur décision procédant immédiatement, fournir (à la banque) des garanties, agir en qualité d'agent ou de représentant pour elle, verser des fonds ou obtenir des crédits, hypothèques ou autres sûretés. La Société peut également accorder tous les prêts ou prêts de garantie accordés par des tiers aux membres du groupe, étant entendu que la Société n'exercera aucune activité soumise aux dispositions ou réglementations légales applicables au crédit et/ou aux institutions financières.

8. Siège social. Le siège social de la Société sera basé à Guernesey. Le principal établissement et lieu d'administration centrale de la Société se situera dans le Grand-Duché de Luxembourg.

8.2 La Société peut disposer de bureaux et de succursales (qu'il s'agisse d'un établissement permanent ou non) à Guernesey, au Luxembourg et à l'étranger.

9. Capital social. Le capital social de la Société est de 299.341.748 dollars US (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante et un mille sept cent quarante-huit mille dollars US), représenté par 299 341 748 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante et un mille sept cent quarante-huit) parts sociales rachetables entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 1 dollar US (un dollars US) chaque.

9.2 Chaque part confère un droit de vote identique et chaque Membre possède des droits de vote correspondant à son actionnariat.

9.3 Toute part doit être entièrement libérée à l'émission.

9.4 La propriété des parts sociales est indivisible au regard de la Société, qui ne reconnaît qu'1 (un) titulaire par part.

9.5 Les droits conférés aux titulaires des parts sociales de toute classe émis avec droits préférentiels ou autres ne doivent pas, sauf disposition contraire des termes d'émission des parts sociales de cette classe, être réputés modifiés par la création ou l'émission d'autres parts sociales de rang égal avec ces dernières.

10. Société non tenue de reconnaître les trust. Personne ne pourra être reconnu par la Société comme détenteur de parts sociales en vertu de toute fiducie, et la Société ne sera pas liée par ou tenue de quelque façon de reconnaître (même en cas de note à cet effet) quelque intérêt équitable, direct, futur ou partiel au titre de toute part sociale ou tout intérêt dans quelque fraction d'une part sociale ou (sauf disposition contraire des Statuts ou de la loi) tout autre droit relatif aux parts sociales sauf droit absolu à avoir l'ensemble des parts sociales enregistrées pour le compte du détenteur.

10. Variation des droits de classe. Tout ou partie des droits, privilèges ou conditions pendant la durée liée à quelque classe ou groupe d'parts sociales peut uniquement être modifié: avec l'accord d'une majorité des Membres représentant soixante quinze pour cent de la valeur du capital social de la Société, et avec une majorité de Membres de cette classe représentant soixante quinze pour cent de la valeur des parts sociales émises pour cette classe (sauf parts sociales propres).

11. Transfert de parts sociales. Dès lors que la Société ne dispose que d'un seul Membre, les parts sociales de la Société détenues par le Membre unique sont librement transférables.

11.2 Les parts sociales ne peuvent pas être transférées entre vifs à des non Membres sans l'approbation de l'ensemble des Membres de la Société.

11.3 Les dispositions de l'Article 189 et 190 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales s'appliquent en matière de transfert d'parts sociales.

11.4 Les transferts d'parts sociales doivent être enregistrés par acte notarié ou sous seing privé exécuté conformément au droit luxembourgeois. Les transferts ne doivent pas être valides vis-à-vis de la Société ou de tiers avant d'avoir été communiqués à la Société ou acceptés par elle conformément aux dispositions de l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois.

12. Divulgation d'intérêts bénéficiaires.

12.1 L'Agent Résident, le cas échéant, peut sur demande écrite, demander à un Membre de divulguer à la Société s'il détient ses intérêts dans la Société pour son bénéfice propre ou pour le compte d'une autre personne et dans le deuxième cas, les détails requis concernant cette personne. Un Membre qui reçoit cet avis conformément au présent Articles doit respecter cette demande dans le délai y spécifié. Si, de l'avis de l'Agent Résident, un Membre ne divulgue pas, sans excuse, les détails requis par cette demande ou fait une déclaration en réponse à cette demande qui se trouve fausse, trompeuse ou mensongère sous quelque aspect, l'Agent Résident doit en informer la Société. À réception de cette information, les Directeurs peuvent imposer les restrictions qu'ils jugent adaptées aux droits se rattachant à l'intérêt des Membres dans la Société, y compris mais sans s'y limiter, tout droit de transfert de parts sociales, tout droit de vote, tout droit à des parts sociales supplémentaires concernant les parts sociales déjà détenues et tout droit de paiement dû en intérêt aux Membres, en matière de capital ou autre.

13. Registre.

13.1 La Société doit conserver un Registre conformément à la Loi de 2008 sur les Sociétés (Guernesey) (comme amendé). Les parts sociales ne peuvent être émises que sous forme nominative. Le registre des parts sociales doit être conservé au siège de la Société.

14. Certificats.

14.1 Si la Société choisit d'émettre des certificats des parts sociales, chaque Membre doit pouvoir recevoir, dans un délai d'un mois après l'émission ou l'enregistrement du transfert (ou dans toute autre période que les conditions d'émissions prévoient), un certificat pour l'ensemble de ses parts sociales ou si le Membre le sollicite, plusieurs certificats, un pour chacune de ses parts sociales.

14.2 Tout certificat doit être signé conformément à la signature habituelle de la Société, doit spécifier les parts sociales auxquelles ils se rapportent et le montant payé pour ces parts sociales, sous réserve qu'une part sociale ou que des parts sociales détenues conjointement par plusieurs personnes dans la Société ne soient pas liées pour émettre plus d'un certificat, et la fourniture d'un certificat pour une part sociale commune à un ou plusieurs titulaires conjoints doit suffire pour l'ensemble des titulaires.

Si un certificat de parts sociales est abîmé, perdu ou détruit, il peut être renouvelé sous réserve (le cas échéant) d'en rapporter la preuve, d'indemniser et de régler les frais de la Société en lien avec l'affaire et, en général, aux conditions jugées appropriées par les Directeurs.

15. Modification du capital social.

15.1 Sauf en cas de rachat qui doit être effectué conformément aux articles 16.2, 16.3 et 16.4 ci-après, le nombre des parts sociales de la Société en émission peut uniquement être augmenté ou diminué conformément à une résolution du Membre unique ou lorsqu'il existe plus d'1 (un) Membre, par résolution unanime de l'ensemble des Membres de la Société, qui peuvent participer personnellement ou par représentation à l'assemblée générale extraordinaire des Membres ou du Membre unique (le cas échéant) convenue à ce titre.

15.2 Conformément aux articles 16.3 et 16.4, la Société peut racheter ses propres parts sociales.

15.3 Les rachats de parts sociales de la Société doivent être effectués par le biais d'une résolution du Membre unique ou lorsqu'il existe plus d'1 (un) Membre, par résolution unanime de l'ensemble des Membres de la Société à cet effet, qui peuvent participer personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire des Membres ou du Membre unique (le cas échéant) convenue à cette fin, sous réserve que ce rachat ait été proposé à chaque Membre de la même classe proportionnellement au nombre de parts sociales détenues ou de la classe de parts sociales concernée représentée par leurs parts sociales.

15.4 Les parts sociales sont uniquement rachetables dans la mesure où le prix de rachat peut être exclusivement payé à partir du total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, ou, au cours du premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmentés des bénéfices reportés et les sommes prélevées sur les réserves disponibles à cette fin, et diminués des pertes reportées et toute somme à placer en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

15.5 Les parts sociales rachetées doivent être annulées.

15.6 La Société peut, par Résolution Spéciale:

15.6.1 consolider et diviser l'ensemble de ses parts sociales en parts sociales d'un montant plus important que ses parts sociales existantes;

15.6.2 subdiviser ses parts sociales en parts sociales d'un montant plus faible que celui fixé par le Mémoire ou les Statuts ou la Résolution Ordinaire, de sorte que dans la subdivision, la différence entre le montant payé et le montant, le cas échéant, impayé sur chaque part divisée doit être la même que dans le cas de la part sociale dont la part sociale divisée dérive;

15.6.3 désigner à nouveau l'ensemble, ou toute classe particulière, de ses parts sociales en parts sociales d'une autre classe;

15.6.4 convertir tout ou partie de ses parts sociales dont le montant nominal est exprimé dans une devise particulière ou une ancienne devise en parts sociales d'un montant nominal d'une devise différente, la conversion étant effectuée au

taux de change (calculé avec au moins trois chiffres cohérents) courant à la date de la résolution ou à tout autre date spécifiée par la présente;

15.6.5 lorsque ses parts sociales sont exprimées dans une devise particulière ou une devise ancienne, la dénommer ou la dénommer à nouveau, en exprimant son montant en unités ou subdivisions de cette devise ou ancienne devise, ou autre.

16. Assemblées générales.

16.1 Sous réserve de la Loi et des Statuts, la première assemblée générale de la Société doit se tenir dans une période n'excédant pas dix-huit mois à compter du jour où la Société a été constituée. Conformément à la Loi, une assemblée générale annuelle doit se tenir une fois par année calendaire (sous réserve d'un délai maximum de quinze mois entre une assemblée générale annuelle et la suivante) à la date et dans le lieu prévu par les Directeurs, et, à défaut d'assemblée générale annuelle, tout Membre peut, dans les 14 jours suivant la date à laquelle l'assemblée devait se tenir, faire appel au Tribunal pour qu'il rende l'ordonnance qu'il juge appropriée.

16.2 Les assemblées autres que les assemblées générales annuelles doivent être appelées assemblées générales.

16.3 Les Directeurs peuvent convoquer une assemblée générale dès lors qu'ils le jugent approprié.

16.4 Les Directeurs sont tenus de convoquer une assemblée générale conformément à la Loi dès que la Société a reçu des Demandes de Réquisition à cet effet de Membres titulaires du droit de vote lors des assemblées générales de la Société détenant plus de dix pour cent de ce capital de la Société (à l'exclusion de la partie du capital représenté par des parts sociales propres).

16.5 Lorsque les Directeurs sont tenus de convoquer une assemblée générale conformément à l'Article 17.4, ils doivent convoquer une assemblée générale dans les vingt-et-un jours suivant la demande qui leur a été transmise et tenir l'assemblée générale à une date n'excédant pas vingt-huit jours suivant la date de l'avis de convocation.

16.6 Les assemblées générales se tiennent à l'endroit prévu déterminé par les Directeurs.

17. Convocations aux assemblées générales.

17.1 Les assemblées générales des Membres convoquées et les Résolutions Ecrites de Membres proposées par le conseil d'administration, ou le Directeur unique (le cas échéant), à défaut, par des Membres représentant plus de dix pour cent des droits de vote de la Société.

17.2 Sauf avis spécial requis conformément à la Loi, toutes les assemblées générales doivent être convoquées sur préavis d'au moins dix Jours Francs par écrit. L'avis doit préciser le lieu, la date, l'heure et l'agenda de l'assemblée, et dans le cas d'une Résolution Spéciale proposée, ou d'une Résolution Unanime, le texte de la résolution proposée et indiquer si la résolution est proposée en tant que Résolution Spéciale ou Résolution Unanime (comme applicable) et la nature générale de l'affaire à traiter lors de l'assemblée, puis remis aux personnes qui, selon les Statuts ou la Loi, sont en capacité de recevoir ces avis par la Société, étant entendu qu'une assemblée de la Société doit, même si elle est convoquée dans un délai plus court que celui prévu par cet Article, être jugée conforme si elle est acceptée par l'ensemble des Membres en capacité d'y participer et d'y voter.

17.3 Le manquement accidentel à communiquer la convocation préalable à l'assemblée, ou le fait d'envoyer tout autre document à une personne en capacité de recevoir cet avis ou document, n'invalidera pas les procédures lors de l'assemblée ni ne remettra en question la validité de quelque action, résolution ou décision prise s'il en est décidé ainsi par l'ensemble des Membres en capacité de participer et de voter lors de cette assemblée.

17.4 Tous les Membres sont considérés comme ayant accepté les communications de la Société par Voie Electronique conformément à l'Article 40.4.

17.5 Chaque personne qui devient titulaire de parts sociales est liée par tout avis concernant ces parts sociales qui, avant que son nom ne soit inscrit au Registre, a été dûment donnée à une personne dont son titre dérive.

17.6 Si tous les Membres sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'agenda de la réunion, l'assemblée générale peut se tenir sans préavis.

18. Élection et pouvoirs du président.

18.1 Le président d'une assemblée générale doit être:

18.1.1 le président des Directeurs;

18.1.2 en l'absence du président ou si les Directeurs n'ont pas de président, les Directeurs doivent nommer un de leurs membres pour siéger en tant que président;

18.1.3 si ni le président des Directeurs ni le Directeur nommé ne sont présents lors de l'assemblée, alors les Directeurs présents lors de l'assemblée doivent élire un de leurs membres pour devenir président;

18.1.4 si seul un Directeur est présent lors de l'assemblée, alors il doit être président de l'assemblée générale; ou

18.1.5 si aucun Directeur n'est présent lors de l'assemblée, alors les membres présents doivent choisir un président pour l'assemblée par Résolution Ordinaire.

18.2 Le président de l'assemblée générale doit conduire l'assemblée de la manière qu'il juge appropriée et ajourner l'assemblée en termes de date et de lieu, mais aucun point ne pourra être traité lors d'une assemblée ajournée autre que

les points qui auraient dû être traités lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu. En outre, le président peut limiter le temps de parole des Membres.

19. Droit de parole des directeurs. Un Directeur de la Société peut participer et s'exprimer lors de toute assemblée générale et tout autre assemblée des détenteurs de toute classe de part sociale de la Société, que ce Directeur soit Membre ou non de la Société ou de la classe concernée.

20. Procédures lors des assemblées générales.

20.1 Toutes les affaires doivent être considérées comme des transactions spéciales lors d'une assemblée générale. De même, toutes les affaires traitées lors d'une assemblée générale annuelle doivent être considérées spéciales, à l'exception de la déclaration d'un Dividende ou Distribution, approbation des comptes, bilans et les rapports des Directeurs et des commissaires aux comptes, l'élection des Directeurs et, la nomination et la détermination de la rémunération des commissaires aux comptes.

20.2 Aucune affaire ne doit être traitée lors d'une assemblée générale sauf présence d'un quorum. Sous réserve de la Loi, deux Membres présents en personne ou par procuration et en capacité de voter représentent un quorum. Lorsque la Société ne dispose que d'un seul Membre, le quorum sera le Membre présent lors de l'assemblée en personne ou par procuration.

20.3 Si une demi-heure après l'horaire indiqué pour une assemblée, aucun quorum n'est présent, l'assemblée, si convoquée par ou sur demande des Membres comme indiqué précédemment, doit être dissoute. Si convoquée d'une autre manière, elle doit être ajournée au même jour de la semaine suivante (ou si ce jour est férié à Guernesey et/ou au Luxembourg, le jour ouvré suivant) à la même heure et dans le même lieu, et aucun avis d'ajournement ne doit être communiqué. Sous réserve de la Loi, lors de toute assemblée ajournée, les Membres présents en personne ou par procuration constituent le quorum. Si aucun Membre n'est présent lors de l'assemblée ajournée, l'assemblée doit être dissoute.

20.4 Le président, avec l'accord de toute assemblée où un quorum est présent, peut (et doit, si l'assemblée l'y invite) ajourner l'assemblée en termes de date et de lieu, mais aucune affaire ne pourra être opérée lors d'une assemblée ajournée autre que l'affaire qui aurait dû légalement être traitée lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu. Lorsqu'une assemblée est ajournée pendant quatorze jours ou plus, un avis de sept Jours Francs minimum indiquant le lieu, la date et l'horaire de l'assemblée ajournée doit être communiqué dans le cas d'une assemblée générale mais il n'est pas nécessaire de préciser dans cet avis la nature de l'affaire à traiter lors de l'assemblée ajournée.

20.5 Sous réserve de la Loi, toute question soumise à une assemblée générale doit être déterminée en première instance à main levée par les Membres présents en personne, par procuration ou par avocat mandaté pour le vote, mais un sondage peut être demandé par pas moins de cinq Membres disposant d'un droit de vote sur la résolution ou, un ou plusieurs Membres présents en personne ou par procuration représentant au moins dix pour cent du total des droits de vote de l'ensemble des Membres ayant un droit de vote de la résolution. Sauf si un sondage est dûment exigé conformément aux Statuts, une déclaration du président indiquant qu'une résolution l'a emporté, perdu ou n'a pas été remportée par une majorité particulière et qu'une entrée à cet effet dans les minutes des procédures de la Société doit constituer une preuve concluante du fait, sans preuve du nombre, de la proportion ou de la validité des votes enregistrés en faveur ou contre cette résolution.

20.6 Sous réserve de la Loi, si un scrutin est exigé, il doit avoir lieu à la réunion où il est exigé ou à un autre moment et à un autre lieu indiqué par le président, étant précisé que les résultats de ce scrutin doivent être considérés comme une résolution de l'assemblée. La demande de scrutin peut être retirée.

20.7 Sous réserve de la Loi, la demande de scrutin n'interdit pas la poursuite de l'assemblée portant sur le traitement de questions ne correspondant pas à la question au sujet de laquelle le scrutin a été exigé.

20.8 Sous réserve de la Loi, si un scrutin est dûment exigé lors de l'élection d'un président ou par rapport à une question d'ajournement, il n'aura lieu qu'une seule fois.

20.9 Sous réserve de la Loi, en cas d'égalité des voix que ce soit après la conduite d'un vote à mains levées ou d'un scrutin à bulletins secrets, le président de l'assemblée à l'occasion de laquelle le vote à mains levées ou alors, selon le cas, le scrutin à bulletins secrets a eu lieu, doit disposer d'une deuxième voix s'il a le statut de Membre et, s'il n'est pas un Membre, d'une voix prépondérante.

21. Votes des membres.

21.1 Sous réserve des droits ou restrictions accompagnant les parts sociales, à l'occasion d'un vote à mains levées, chaque Membre présent en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire et en droit de voter, doit disposer d'une voix par part sociale détenue par ce Membre et, à l'occasion d'un scrutin, chaque Membre présent en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire et titulaire du droit de vote, doit disposer d'une voix au titre de chaque part sociale dont il est le porteur.

21.2 Tout Membre faisant l'objet d'une incapacité légale peut voter par l'intermédiaire de son tuteur ou de tout autre représentant légal. Ces dernières peuvent voter personnellement, par un mandataire ou par un représentant.

21.3 A l'occasion d'un scrutin, le vote peut être effectué personnellement, par un mandataire ou par un représentant et il n'est pas nécessaire que ce mandataire ou représentant soit en droit, du fait d'un statut lui étant propre, d'assister

à l'assemblée concernée. Le dépôt d'un document de procuration n'interdit pas à un Membre d'assister à l'assemblée concernée ou à sa séance d'ajournement et d'y voter.

21.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, l'acte désignant un mandataire doit se présenter dans des formes courantes ou dans tout autre format pouvant être approuvé par les Directeurs étant précisé qu'indépendamment du point de savoir s'il est envoyé sous format papier ou électronique, il doit être établi par l'auteur de la désignation ou son représentant dûment autorisé par écrit ou, si l'auteur de la désignation est une société, il doit être revêtu de son cachet commun ou établi par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé à cet égard.

21.5 La voix donnée ou le scrutin exigé conformément aux conditions d'un acte de procuration ou par le fondé de pouvoir dûment autorisé d'une société doit être valable indépendamment de la constatation antérieure et relative à la capacité de la personne votant ou exigeant un scrutin, sauf si un avis sur l'établissement de la procuration ou portant sur la capacité avec laquelle la procuration a été exécutée, a été reçu par la Société au Siège, avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée où la procuration est utilisée.

21.6 Sous réserve de la Loi, une Résolution Ecrite à laquelle la majorité nécessaire des Membres a, dans les vingt-huit jours suivant la date de diffusion de cette Résolution Ecrite, consenti, doit être opérante comme si elle a été dûment adoptée pendant une assemblée générale.

22. Sociétés intervenant par l'intermédiaire de représentants pendant les assemblées.

22.1 Toute société étant un Membre peut, par une résolution de ses administrateurs ou tout autre organisme de direction, autoriser la personne qu'elle juge appropriée à être son représentant pendant toute assemblée de la Société ou toute réunion d'une catégorie de Membres, étant précisé que cette personne autorisée est fondée à exercer, au nom de la Société qu'elle représente, des pouvoirs similaires à ceux que cette société pourrait exercer si elle était un Membre individuel.

23. Désignation des directeurs.

23.1 À moins qu'une Résolution Ordinaire ne vienne indiquer le contraire, le nombre de Directeurs n'est pas plafonné et le nombre minimum est égal à un.

23.2 Une personne ne doit pas être désignée Directeur à moins qu'elle n'ait accepté, par écrit, d'être Directeur et déclaré qu'elle n'est pas inéligible au poste de Directeur en vertu des Statuts.

23.3 Un Directeur n'a pas besoin d'être un Membre mais doit être en droit de recevoir un avis de tenue de toutes les assemblées générales de la Société et d'y assister.

23.4 La Société sera gérée par 1 (un) ou plusieurs Directeurs. Si le nombre de Directeurs ayant été désignés est supérieur à un, ces derniers constitueront un conseil d'Administration se composant d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et d'un ou plusieurs Directeurs de catégorie B. Le Directeur ou les Directeurs sont nommés ou désignés Directeurs de catégorie A ou Directeurs de Catégorie B par une Résolution Ordinaire.

23.5 L'assemblée générale des Membres ou (selon le cas) le Membre unique peut, à tout moment ou ad nutum, congédier et remplacer un Directeur par une Résolution Ordinaire.

24. Rémunération des directeurs.

24.1 Les Directeurs peuvent se faire payer l'ensemble des dépenses de voyage, d'hébergement et d'une autre nature qu'ils engagent pour aller assister aux assemblées des Directeurs, à tout comité des Directeurs ou aux assemblées générales de la Société ou liées aux activités de la Société et pour en revenir.

25. Intérêts des directeurs.

25.1 Un Directeur doit, dès qu'il découvre qu'il est intéressé par rapport à une transaction ou proposition de transaction envisagée avec la Société, indiquer aux Directeurs dans chaque cas, (i) si la valeur monétaire de l'intérêt de l'Directeur est quantifiable, la nature et la valeur monétaire de cet intérêt ou, (ii) si la valeur monétaire de l'intérêt de l'Directeur n'est pas quantifiable, la nature et l'étendue de cet intérêt sauf si la transaction ou proposition de transaction est envisagée entre l'Directeur et la Société et doit être conclue dans le cadre normale des activités de la Société et selon des modalités et conditions normales.

25.2 Un Directeur ne peut pas voter ou participer à une discussion sur une transaction ou proposition de transaction par rapport à laquelle il est intéressé.

26. Pouvoirs d'emprunt.

26.1 Les Directeurs peuvent exercer l'ensemble des pouvoirs de la Société permettant d'emprunter de l'argent ou de grever d'une hypothèque ou d'une charge son fonds de commerce, ses biens et son capital non appelé ou toute partie de celui-ci et d'émettre des titres de manière pure et simple ou à titre de sûreté prévue pour une dette, un engagement ou une obligation de la Société ou d'un tiers.

26.2 Les Directeurs peuvent veiller à la tenue d'un registre en bonne et due forme sur l'ensemble des hypothèques, des charges et/ou sûreté ayant une incidence particulière sur la Société.

27. Pouvoirs et fonctions des administrateurs.

27.1 Les activités et affaires de la Société doivent être gérées par ou sous le contrôle ou la surveillance des Directeurs qui peuvent payer toutes les dépenses engagées dans la promotion et l'enregistrement de la Société et qui peuvent exercer tous les pouvoirs nécessaires à la gestion, à l'encadrement et à la surveillance ciblant la gestion des activités et affaires de la Société et n'étant pas, conformément aux Dispositions Statutaires ou aux présents Statuts, tenues d'être exercés par la Société convoquée en assemblée générale, sous réserve, néanmoins, des présents Statuts, du Mémoire, des Dispositions Statutaires et des règles applicables pouvant être énoncées par la Société à l'aide d'une Résolution Spéciale, mais à la condition que ces règles ne soient pas incompatibles avec les présents Statuts, le Mémoire ou les Dispositions Statutaires; étant précisé qu'aucune règle énoncée par la Société n'entraîne l'annulation d'une mesure déjà prise par les Directeurs et qui aurait été valide si cette règle n'avait pas été énoncée. Dans les relations entretenues avec des tiers, le Directeur ou, s'il en existe plusieurs, le Conseil d'Administration, disposera de tous les pouvoirs permettant d'intervenir au nom de la Société en toute circonstance et de réaliser et d'approuver toutes les mesures et opérations correspondant à l'objet de la Société, mais à la condition que les conditions des présents Statuts soient respectées. La Société est engagée par l'unique signature de son Directeur unique ou, s'il existe plusieurs Directeurs, par la signature conjointe d'un Directeur de Catégorie A et d'un Directeur de Catégorie B.

27.2 Les Directeurs doivent veiller à ce que des procès-verbaux figurent dans les livres aux fins:

27.2.1 de l'ensemble des désignations de dirigeants ou des nominations faites par les Directeurs et des conditions énoncées et modalités de référence de ces désignations;

27.2.2 de toutes les procurations établies par les Directeurs;

27.2.3 par rapport aux noms des Directeurs présents à toutes les assemblées de la Société, des Directeurs et à tous les comités des Directeurs; et

27.2.4 de l'ensemble des résolutions et des procédures de toutes les réunions de la Société, celles applicables aux Directeurs et aux comités de Directeurs.

27.3 Les Directeurs peuvent énoncer des modalités de référence incluant des règles de procédure valant pour l'ensemble ou une partie des comités, à l'exception des comités d'administrateurs, et l'emportant sur les règles tirées des Statuts, étant précisé qu'en l'absence de telles règles, ces comités doivent observer les procédures étant basées, si elles sont applicables, sur les dispositions des Statuts régissant la prise de décisions par les Directeurs.

27.4 Une procuration donnée par la Société est valide si elle est donnée par la Société à l'aide de la signature commune de la Société.

28. Assurance des directeurs.

28.1 Dans toute la mesure autorisée par la Loi et sans porter atteinte aux dispositions de l'article 43 des présents Statuts, les Directeurs ont le pouvoir de souscrire et de maintenir en vigueur une assurance envisagée pour ou en faveur des personnes étant ou ayant été, à un moment quelconque, des Directeurs, des dirigeants ou des salariés de la Société, ou de toute autre société étant sa société holding ou dans laquelle la Société ou cette société holding ou l'une des sociétés précédant la Société ou cette société holding a un intérêt direct ou indirect ou étant d'une manière quelconque associée ou apparentée à la Société ou d'une société filiale de la Société ou de telle autre société et incluant (sans porté atteinte à la généralité de ce qui précède) une assurance couvrant toute responsabilité engagée par ces personnes au titre d'un agissement ou d'une omission par rapport à l'exécution et/ou décharge avérés ou présumés de leurs fonctions et/ou l'exercice ou l'exercice présumé de leurs pouvoirs et/ou autrement en relation ou en liaison avec leurs pouvoirs, devoirs ou fonctions en liaison avec la Société, toute autre société ou une société filiale.

29. Départ et congédiement des directeurs.

29.1 Le poste d' Directeur doit être libéré ipso facto:

29.1.1 s'il présente sa démission par écrit, à la condition que la Société puisse accepter que cette démission prenne effet à une date ultérieure à celle spécifiée par l' Directeur démissionnant;

29.1.2 s'il décède;

29.1.3 si la Société déclare, par l'adoption d'une Résolution Ordinaire, qu'il ne peut plus être un Directeur.

30. Réunions des directeurs.

30.1 Les Directeurs peuvent se rencontrer pour traiter/expédier des questions commerciales et décider de l'ajournement et autrement régler leurs réunions, d'une manière qu'ils jugent opportunes.

30.2 Les Décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à l'unanimité des Directeurs prenant part à la réunion ou étant dûment représentés. Si l'unanimité n'est pas atteinte, les décisions du conseil d'administration doivent être soumises à une assemblée générale afin qu'elles soient approuvées par le ou les Membres.

30.3 Sous réserve des dispositions des présentes, une réunion des Directeurs ou d'un comité de Directeurs peut être valablement tenue indépendamment du fait que ces Directeurs puissent ne pas être au même endroit, mais à la condition:

30.3.1 qu'ils soient en contact permanent avec les autres par téléphone, par l'intermédiaire d'un écran ou par toute autre forme de communication; et

30.3.2 que tous les Directeurs habilités à assister à cette réunion soient d'accord.

Une personne prenant part, de cette manière, à l'assemblée, est réputée présente en personne et doit, en conséquence, être comptée dans le quorum et être en droit de voter. Il est considéré qu'une telle assemblée a lieu à l'endroit où le président de l'assemblée se trouve.

30.4 Le quorum nécessaire à la conclusion de décisions commerciales des Directeurs peut être fixé par les Directeurs et, à moins qu'il ne soit déterminé de cette manière, il doit être égal à deux, encore que dans les cas où le nombre de Directeurs est arrêté à un en vertu de l'article 22.1 des Statuts, un Directeur unique doit être considéré comme constituant le quorum. Aux fins de cet article, un administrateur suppléant doit être compté dans le quorum de l'assemblée où le Directeur l'ayant désigné n'est pas présent.

30.5 Si et pour aussi longtemps qu'il y a un Directeur unique, celui-ci peut exercer l'ensemble des pouvoirs conférés aux Directeurs par les Statuts, en ayant recours à une résolution écrite signée par ses soins.

30.6 Les Directeurs en poste ou l'unique Directeur en poste peuvent intervenir en dépit d'un poste vacant dans leurs rangs, mais, si et tant que le nombre de Directeurs est en-dessous du nombre fixé par ou en vertu des présents Statuts comme le quorum nécessaire des Directeurs, le Directeur ou les Directeurs en poste peuvent intervenir pour veiller à ce que le nombre de Directeurs atteigne ce nombre ou bien pour convoquer une assemblée générale de la Société et dans nul autre but.

30.7 Les Directeurs peuvent élire le président de leurs assemblées et fixer la période pendant laquelle ce dernier doit être en poste, étant précisé que si un tel président n'est pas élu ou que si, pendant une assemblée, un président n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure arrêtée pour sa tenue, les Directeurs présents peuvent désigner l'un des leurs pour lui attribuer la qualité de président de l'assemblée.

30.8 Les Directeurs peuvent déléguer une partie quelconque de leurs pouvoirs à des comités se composant du ou des membres de leurs rangs qu'ils jugent appropriés; tout comité constitué de cette manière doit, dans l'exercice des pouvoirs délégués, se plier aux règles lui ayant été imposés par les Directeurs.

30.9 Un comité peut élire le président de ses réunions, étant précisé que si un tel président n'est pas élu ou que si, pendant une assemblée, un président n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure arrêtée pour sa tenue, les membres présents peuvent désigner l'un des leurs pour lui attribuer la qualité de président de l'assemblée.

30.10 Un comité peut être tenu et ajourné d'une manière qu'il juge approprié. Les questions évoquées lors d'une assemblée doivent être tranchées par la majorité des voix données par les membres présents, étant précisé qu'au cas où les résultats des voix seraient ex-aequo, le président dispose d'une deuxième voix ou d'une voix prépondérante.

30.11 Toutes les mesures prises par une réunion des Directeurs ou d'un comité de Directeurs ou encore par une personne intervenant en qualité de Directeur doivent, même s'il est découvert, par la suite, qu'un vice affecte la désignation d'un des Directeurs ou d'une personne intervenant avec la qualité mentionnée ci-dessus ou bien que ces derniers ou l'un d'entre eux venaient à être considérés comme non qualifiés, être valables comme si cette personne avait été dûment désignée et était qualifiée pour être un Directeur.

30.12 Une résolution écrite et signée par tous les Directeurs étant actuellement fondés à recevoir un avis de tenue d'une assemblée des Directeurs doit être valide et opérante comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée des Directeurs dûment convoquée et tenue et peut se composer de plusieurs documents se présentant dans un format similaire et étant signés par un ou plusieurs Directeurs.

31. Directeur général.

31.1 Les Directeurs peuvent occasionnellement désigner un ou plusieurs des leurs au poste de Directeur Général, pendant la période et selon les conditions qu'ils jugent opportunes et, sous réserve des conditions d'un contrat conclu dans un cas particulier, peuvent révoquer cette désignation. La désignation d'un Directeur désigné de cette manière doit prendre fin s'il perd son statut d'Directeur pour une raison quelconque.

31.2 Un Directeur Général doit percevoir une rémunération (attribuée par un salaire, une commission ou une participation aux bénéfices ou alors partiellement par l'une de ces méthodes et partiellement avec une autre méthode) pouvant être déterminée par les Directeurs.

31.3 Les Directeurs peuvent confier et conférer à un Directeur Général l'un des ou tout pouvoirs qu'ils peuvent exercer, suivant les modalités et conditions et avec les restrictions qu'ils jugent opportunes, que ce soit parallèlement à leurs propres pouvoirs ou à l'exclusion de ces derniers, et peuvent occasionnellement révoquer, retirer, modifier ou faire varier une partie quelconque ou l'ensemble de ces pouvoirs.

32. Secrétaire général.

32.1 Les Directeurs peuvent discrétionnairement désigner une personne pour en faire un Secrétaire général selon des modalités qu'ils jugent opportunes (incluant celles relatives à la rémunération), étant précisé que pour lever toute ambiguïté, ils peuvent (sans y être obligés) désigner un des leurs pour intervenir à la fois en qualité de Directeur et de Secrétaire Général.

32.2 Dans toute la mesure exigée par la Loi, lorsque la Société a désigné un Secrétaire Général et, sans porter atteinte à la responsabilité incombant à toute autre personne ou aux autres responsabilités dont il peut être titulaire, le Secrétaire Général doit prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que:

32.2.1 l'ensemble des registres et des indexes soient tenus à jour dans le respect des Dispositions Statutaires;

32.2.2 l'ensemble des préavis et des documents devant être déposés ou signifiés au Conservateur du Registre ou à d'autres personnes soient dûment déposés ou signifiés;

32.2.3 l'ensemble des résolutions, des archives et des procès-verbaux de la Société soit convenablement tenue et assurée;

32.2.4 les copies des Statuts et Mémoire soit maintenus à jour; et

32.2.5 les Directeurs connaissent les obligations imposées par: -

(a) le Mémoire et les Statuts; et

(b) (le cas échéant) les règles de la bourse où la Société est cotée.

32.3 Le Secrétaire général peut être congédié par une résolution des Directeurs rapportée par écrit et signée par les Directeurs (dont le nombre ne peut pas être inférieur à deux) ou, autrement, conformément à l'article 31 des Statuts applicable, avec les modifications s'imposant, mutatis mutandis, comme si le Secrétaire Général était un Directeur, encore que l'article 28.1.6 des Statuts ne soit pas applicable.

33. Le cachet.

33.1 La Société peut disposer d'un cachet commun (le «Cachet») et si les Directeurs décident d'adopter un Cachet, les dispositions figurant ci-après seront applicables.

33.2 Le Cachet doit être revêtu, en lettres lisibles, du nom de la Société.

33.3 Les Directeurs doivent assurer la bonne garde du Cachet qui ne doit être utilisé qu'en exécution d'une résolution adoptée lors d'une réunion des Directeurs ou d'un comité d'Directeurs autorisés à utiliser le Cachet et en présence de deux Directeurs, ou d'un Directeur et du Secrétaire général ou encore de la ou des personnes pouvant être occasionnellement désignées par les Directeurs, étant précisé que, selon le cas, cette ou ces personnes doivent signer l'instrument sur lequel le Cachet est apposé.

34. Dates figurant sur le registre.

34.1 Aux fins de la détermination des personnes fondées à assister à une assemblée ou à y voter et des moyens par lesquelles les voix peuvent être données, les Directeurs peuvent indiquer, dans l'avis de convocation de l'assemblée, l'heure, ne tombant pas plus de 48 heures plus tard et pendant des journées n'étant pas des Jours Ouvrables, mais tombant avant l'heure arrêtée pour la tenue de l'assemblée, d'ici laquelle une personne doit être inscrite sur le Registre afin d'avoir le droit d'assister à l'assemblée ou d'y voter.

34.2 Indépendamment de toute stipulation des présents Statuts indiquant le contraire, les modifications apportées aux informations figurant dans le registre pertinent après le moment indiqué par l'article 34.236.1 des Statuts peuvent être discrétionnairement ignorées par les Directeurs dans la détermination des droits d'une personne permettant d'assister à l'assemblée ou d'y voter.

34.3 Sous réserve d'une restriction prévue par les Dispositions Statutaires ou les modalités d'émission d'une part sociale de la Société, aux fins de l'émission d'une part sociale, de la réalisation d'une Distribution ou du paiement d'un Dividende, les Directeurs peuvent décider que les personnes inscrites sur le Registre, à la fin d'une journée fixée par les Directeurs, doivent être les personnes fondées à recevoir ces parts sociales, ces Dividendes ou ces Distributions.

35. Dividendes, Distributions et réserves.

35.1 Le solde créditeur du compte de résultats représente, après la déduction des dépenses, des coûts, des amortissements, des charges et des provisions, le bénéfice net de la Société.

35.2 Chaque année, 5 % (cinq pour cent) du bénéfice net sera transféré vers le compte de réserve. Ce transfert n'est plus obligatoire lorsque le solde du compte de réserve représente un dixième de la valeur nominale du capital social émis et ayant été occasionnellement diminué ou augmenté, mais redeviendra obligatoire si le solde du compte de réserve représente moins d'un dixième.

35.3 Sous réserve des exigences de la Loi, l'excédent ne peut être distribué qu'aux Membres, faire l'objet d'un report ou être transféré vers une réserve extraordinaire si une Résolution Ordinaire a approuvé cette distribution, ce transfert ou cette réserve extraordinaire.

35.4 Indépendamment des dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des Membres de la Société peut, suite à une proposition faite par le conseil d'Administration ou un Directeur unique (selon le cas), approuver le versement de Dividendes intermédiaires avant la fin de l'exercice financier alors en cours et sur le fondement d'un relevé de comptes préparé par le Conseil d'Administration ou (selon le cas) un Directeur unique et indiquant qu'une quantité suffisante de fonds peuvent être distribués, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices dégagés depuis la fin du dernier exercice financier ou, pendant le premier exercice financier, depuis l'immatriculation de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles et est déduit des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve devant être constituée en vertu de la Loi ou des Statuts.

35.5 Si une part sociale est émise en vertu de conditions stipulant qu'elle permet d'obtenir un Dividende ou une Distribution à compter d'une date donnée, cette part sociale doit alors permettre d'obtenir ce Dividende ou cette Distribution.

35.6 Les Directeurs peuvent, s'agissant de l'attribution d'un Dividende ou de la réalisation d'une Distribution, décider que ces opérations sont totalement ou partiellement menées à bien par la distribution d'actifs et, plus particulièrement, d'parts sociales libérées, d'obligations ou d'autres titres de toute autre société et, en cas de difficultés par rapport au Dividende ou à la Distribution en cause, les Directeurs peuvent le résoudre par des moyens leur semblant opportuns, peuvent arrêter, aux fins de l'attribution d'un Dividende et de la réalisation d'une Distribution, la valeur de la totalité ou d'une partie des actifs, peuvent décider qu'un montant en espèces doit être versé à tout Membre dans une mesure correspondant à la valeur arrêtée et pour veiller au caractère égal du Dividende ou de la Distribution et peuvent également confier les actifs, qui font l'objet d'un Dividende ou d'une Distribution, à des trustees, d'une manière semblant justes aux Directeurs.

35.7 Les Directeurs peuvent déduire des Dividendes ou Distributions dus à un Membre toutes les sommes d'argent pouvant lui être dues par la Société en raison d'appels ou autrement.

35.8 Un Dividende ou une Distribution ne doit pas être assorti d'intérêts courant à l'encontre de la Société.

35.9 Le fait pour la personne semblant, d'après le Registre, être le titulaire d'parts sociales, d'être bénéficiaire doit avoir, à l'égard de la Société, un effet suffisamment libératoire valant par rapport à un Dividende, une Distribution ou d'autres sommes dues au titre de ces parts sociales.

35.10 Un transfert de parts sociales ne transfère pas le droit à un Dividende ou à une Distribution ayant fait l'objet d'une déclaration avant l'enregistrement du transfert.

35.11 À moins que le contraire ne soit ordonné, un Dividende ou une Distribution peut donner lieu à un paiement par un virement électronique opéré par des moyens convenus avec le Membre concerné et la Société, par un chèque ou warrant envoyé par la poste à l'adresse enregistrée du Membre y ayant droit ou alors, en présence de plusieurs codétenteurs, à celui dont le nom figure en premier sur le Registre par rapport à cette possession commune, étant précisé que chaque chèque ou warrant envoyé de cette manière doit être établi à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé et que le paiement de ce virement électronique, chèque ou warrant a, à l'égard de la Société, un effet libératoire valant au titre du Dividende ou de la Distribution en cause, indépendamment du fait qu'il puisse être découvert par la suite que celui-ci a fait l'objet d'un vol ou que l'aval dont il est revêtu est un faux.

35.12 Tout Dividende ou toute Distribution n'ayant pas donné lieu à une réclamation pendant une période de six années courant dès la date de sa déclaration doit, si les Directeurs prennent une décision dans ce sens, être confisqué et ne plus être dû par la Société et appartient donc à la Société en pleine propriété.

36. Exercice financier. L'exercice financier de la société court dès le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre de chaque année.

37. Comptes.

37.1 Conformément aux Actes statutaires, les Directeurs doivent conserver des livres de comptes portant sur l'ensemble des transactions, l'actif et le passif de la Société.

37.2 Sous réserve des Actes statutaires, les livres de comptes doivent être conservés au Siège ou en un ou plusieurs autres lieux jugés opportuns par les Directeurs et doivent pouvoir être inspectés à tout moment par les Directeurs et le Secrétaire général.

37.3 Chaque année, à compter du 30 septembre, le conseil d'administration ou l'unique Directeur (selon le cas) rédigera le bilan qui présentera l'actif de la Société ainsi que son endettement et son passif et qui sera accompagné d'une annexe exposant un résumé sur l'ensemble de ses engagements et des dettes du ou des Directeurs, du ou des auditeurs statutaires (s'il y a lieu) et du ou des Membres à l'égard de la Société.

37.4 Au même moment, le conseil d'administration ou le Directeur unique (selon le cas) préparera un compte de résultats qui sera soumis à l'assemblée générale des Membres avec le bilan.

37.5 Lorsque la Société organise la tenue d'une assemblée annuelle générale:

37.5.1 une copie des comptes, le rapport des Directeurs et le rapport des auditeurs (s'il y a lieu) ci-joint doivent être présentés à cette assemblée; et

37.5.2 une copie des comptes, le rapport des Directeurs et le rapport des auditeurs (s'il y a lieu) ci-joint doivent être présentés ou envoyés par la poste à l'adresse enregistrée des Membres ou envoyés par des Moyens électroniques dans les douze mois courant après la fin de la période financière à laquelle ces comptes et ces rapports se rapportent.

37.6 Lorsque la Société est autorisée à ne pas organiser la tenue d'une assemblée annuelle générale et ne le fait pas, une copie des comptes, un rapport des Directeurs et le rapport des auditeurs (s'il y a lieu) ci-joint doivent être présentés ou envoyés par la poste à l'adresse enregistrée des Membres ou envoyés par des Moyens électroniques dans les douze mois courant après la fin de la période financière à laquelle ces comptes et ces rapports se rapportent.

38. Préavis.

38.1 Conformément au présent Statut, un préavis peut être remis par la Société à tout Membre, que ce soit en mains propres ou en l'envoyant par la poste dans une enveloppe affranchie et revêtue de l'adresse enregistrée du Membre destinataire ou alors par des Moyens électroniques.

38.2 Un avis de tenue d'une assemblée générale doit être remis par les moyens autorisés dans les présentes:

38.2.1 à chaque Membre ayant remis à la Société une adresse enregistrée pour la présentation des avis lui étant destinés;

38.2.2 à chaque personne entrant en possession d'une part en raison de son statut de représentant légal et personnel ou de trustee intervenant dans la faillite d'un Membre qui, s'il n'était pas décédé ou n'avait pas fait faillite, serait fondé à recevoir un avis de tenue de l'assemblée;

38.2.3 à chaque Directeur n'étant pas un Membre; et

38.2.4 à l'auditeur de la Société (si la Société en utilise un).

Nulle autre personne n'est fondée à recevoir des avis d'assemblées générales.

38.3 Le fait qu'il n'ait accidentellement pas été reçu par une personne fondée à recevoir ou qu'il n'ait pas été envoyé un avis ou un autre document en lien avec l'assemblée ou une autre réunion n'entraîne pas la nullité de l'assemblée en question ou de toute autre réunion.

38.4 Tout Membre peut communiquer à la Société une adresse ou un numéro de télécopie afin de recevoir des messages par des Moyens électroniques utilisés par la Société et est ainsi considéré comme ayant accepté de recevoir des avis et d'autres documents de la Société par les Moyens électroniques envisageables avec cette adresse ou ce numéro de télécopie. En outre, si un Membre communique à la Société son adresse électronique ou un numéro de télécopie, la Société peut, sans y être obligée, exécuter l'obligation lui étant faite de lui envoyer un avis ou un autre document:

38.4.1 en publiant cet avis ou ce document sur un site Internet; et

38.4.2 en utilisant cette adresse électronique ou ce numéro de télécopie afin de lui indiquer que cet avis ou ce document a été publié, précisant l'adresse du site Internet où il a été publié, la partie du site Internet où il peut être consulté et le mode de consultation devant être utilisé et (s'il s'agit d'un avis concernant l'assemblée des Membres) déclarant (i) que l'avis porte sur un préavis d'assemblée de la société signifié conformément à la Loi, (ii) le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, (iii) le point de savoir s'il s'agit de l'assemblée d'une catégorie particulière ou d'une assemblée annuelle ou bien extraordinaire et générale, et (iv) les autres informations pouvant être prescrites par la Loi.

38.5 Pour que nul doute ne subsiste, la remise d'une adresse ou d'un numéro de télécopie par un Membre à la Société, avant la date d'adoption des présents Statuts et en vue d'une communication envisagée par des Moyens électroniques, sera constitutive d'une notification de cette adresse ou de ce numéro de télécopie aux fins du de l'article 41.4 des Statuts.

38.6 Tout document ou préavis qui, conformément aux présents Statuts, peut être envoyé par la Société à l'aide de Moyens électroniques doit, en cas de recours à ces moyens, être réputé reçu au terme de la période de vingt-quatre heures courant à compter du moment de l'envoi. La preuve (envisagée à la lumière des recommandations formelles en matière de meilleures pratiques et figurant dans les consignes données par l'Institut des Secrétaires généraux et des Gérants agréés du Royaume-Uni) démontrant qu'un message a été envoyé à l'aide de Moyens électronique utilisés par la Société doit représenter la preuve concluante de cet envoi.

38.7 Un message envoyé par des Moyens électroniques ne doit pas être considéré, par la Société, comme ayant été reçu s'il est rejeté par les mesures de protection prises pour lutter contre les virus.

39. Liquidation.

39.1 La Société peut être volontairement liquidée si les Membres adoptent une Résolution Spéciale exigeant que la Société fasse l'objet d'une liquidation volontaire. Dès l'adoption de cette Résolution Spéciale, le processus de liquidation volontaire doit être lancé et la Société doit mettre un terme à la conduite de ses activités commerciales, sauf si ces dernières sont utiles à la liquidation réussie de la Société. Le statut institutionnel et les pouvoirs de la Société sont réputés maintenus jusqu'au moment de la dissolution de la Société.

39.2 Si la Société est liquidée, les actifs existant encore après le paiement de tous les créanciers qui inclut, le remboursement des emprunts bancaires, doivent être répartis équitablement entre les Membres et proportionnellement aux parts sociales dont ils sont titulaires et étant soumis aux droits accompagnant les parts sociales qui peuvent être émises avec des droits ou privilèges particuliers.

39.3 Si la Société est liquidée, le liquidateur peut répartir entre les Membres, que ce soit en espèces ou en nature, la totalité ou une partie des actifs de la Société (se composant ou non de biens d'un même genre) et peut, dans ce but, attribuer la valeur lui semblant juste aux biens à répartir de la manière indiquée ci-dessus et déterminer le mode de mise en oeuvre de la répartition envisagée entre les Membres ou différentes catégories de Membres. Le liquidateur peut, d'une manière bénéficiant d'une approbation similaire, attribuer la totalité ou une partie de ces actifs à des trustees censés les placer dans des trusts constitués en faveur des contributeurs par des moyens jugés appropriés par le liquidateur bénéficiant à nouveau d'une approbation similaire, mais par une approche n'obligeant pas un Membre à accepter des parts sociales ou d'autres titres assortis d'un passif.

39.4 Lorsqu'une proposition est faite en vue de la liquidation de la Société ou si la Société fait actuellement l'objet d'une liquidation et lorsqu'une proposition est faite pour que la totalité ou une partie de son fonds de commerce ou de ses biens soient transférés ou vendus à une autre société (la "Société cessionnaire"), le liquidateur peut, avec l'aval d'une Résolution Ordinaire conférant une capacité globale au liquidateur ou une capacité relative à un arrangement particulier, recevoir une indemnisation totale ou partielle au titre du transfert ou de la vente, d'parts sociales ou de polices ou d'autres droits, dont la Société cessionnaire est titulaire et concernant une distribution envisagée entre les Membres ou peut convenir de tout autre arrangement par lequel les Membres, au lieu de recevoir un montant en espèces, des parts sociales,

des polices ou d'autres droits similaires, peuvent également participer aux bénéfices de la Société cessionnaire ou recevoir d'autres avantages découlant de cette dernière.

40. Indemnisation.

40.1 Les Directeurs (incluant tout Directeur suppléant), le Secrétaire général et tout autre dirigeant ou salarié intervenant actuellement pour la Société doivent être indemnisés avec les actifs de la Société et dans la mesure la plus large autorisée par la Loi par rapport à l'ensemble des parts sociales, des coûts, des pertes, des dommages et des dépenses au titre desquels ils peuvent être licitement indemnisés et pouvant peser sur eux ou certains d'entre eux en raison de tout contrat conclu ou de toute mesure prise, omise ou ayant fait l'objet d'une participation dans l'exécution des fonctions leur incombant réellement ou supposément ou dans le cadre de ces dernières.

41. Contrôle des registres et des autres archives.

41.1 Un Directeur est fondé à inspecter, à tout moment, le Registre, les livres de procès-verbaux, la validation annuelle, le registre des Directeurs et secrétaires généraux et, s'il y a lieu, l'index sur les Membres.

41.2 Un Membre est en droit, conformément à la Loi, d'inspecter le Registre et les autres documents cités par la disposition 43.1 et ne correspondant pas aux procès-verbaux des débats ayant eu lieu pendant les réunions d'Directeurs.

41.3 Toute personne n'étant pas un Directeur ou un Membre est fondé, à la condition que les exigences posées par la Loi soient respectées, à inspecter le Registre, les registres des Directeurs et des secrétaires généraux et, s'il y a lieu, l'index des Membres.

41.4 Les droits d'inspection énoncés par les présentes peuvent être exercés entre 9h00 et 17h00, pendant les jours de la semaine où les banques de l'île de Guernesey sont ouvertes.

41.5 Sous réserve du Statut 43.1, aucun Membre ne doit (du fait que sa qualité) avoir le droit d'inspecter les archives comptables ou d'autres livres ou documents de la Société, à moins qu'il ne le fasse d'une manière prévue par les Actes statutaires ou autorisée par une Résolution Ordinaire des Directeurs.

42. Signature commune.

42.1 La signature commune de la Société peut se composer du nom de la Société et de la ou des signatures d'un ou plusieurs dirigeants de la Société habilités à cette fin, de manière générale ou particulière, par les Directeurs ou la ou des personnes pouvant être occasionnellement désignées par les Directeurs; ou, si les Directeurs décident que la Société doit disposer d'un cachet commun, celui-ci est apposé d'une manière pouvant être occasionnellement prévue par les présents Statuts et également d'une manière occasionnellement déterminée au cas par cas ou avec une portée générale par les Directeurs.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance (i) que l'enregistrement de la Société au Grand Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suite au transfert du lieu de l'administration centrale et du principal établissement n'affecte pas la continuité de la personnalité juridique de la Société avant et après le transfert du lieu de l'administration centrale et du principal établissement et (ii) que la Société sera considérée suivant les lois de Guernsey comme une société valablement constituée à Guernsey et ayant son siège social à Guernsey.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de confirmer la nomination, pour une durée indéterminée, des actuels gérants (directeurs) de la Société avec effet à la date du présent acte:

- Mr. Jerome D. Okarma, né le 8 avril 1952 à Illinois, Etats Unis d'Amérique, résidant au 1109 E. Lexington Blvd, Whitefish Bay, WI 53217, Etats Unis d'Amérique; et

- Mr. Bruce McDonald, né le 29 avril 1960 à Ontario, Canada, résidant au 3553 N. Shepard Ave., Shorewood, WI 53211, Etats Unis d'Amérique.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants (directeurs) de la Société avec effet à la date du présent acte:

- Mr. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant au 72 Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg; et

- Mme. Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz, France, résidant au 4 rue Pierre Feiderspel, L-1512 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer l'adresse du principal centre d'activité de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte
Signé: A. NASSOY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2014. Relation: ECH/2014/783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059303/1503.

(140068524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.726.234,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth March,

In front of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL6300, acting through its general partner, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (the "Contributor 1"),

here duly represented by Mrs Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to her on 20 December 2013,

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL1002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager (the "Contributor 2"),

here duly represented by Mrs Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to her on 20 December 2013,

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EI-13 9WJ, registered with the Companies House under number SL012119, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager (the "Contributor 3")

here duly represented by Mrs Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to her on 20 December 2013;

The before said proxies, being initialled "ne varietur" remained annexed to the deed enacted by the undersigned notary on 24 December 2013, number 6100 of his repertory, registered in Diekirch, on 27 December 2013, Relation: DIE/2013/15839, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on 20 February 2014 under reference L140032518.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

- That on 24 December 2013, the appearing party increased the share capital by deed of the aforementioned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That some clerical error appeared in the Deed.

- That accordingly said deed of the Company enacted on 24 December 2013, in the English version, must be read as follows:

«Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3,100,318.40 (three million one hundred thousand three hundred eighteen point forty) class A shares and 49,109.50 (forty-nine thousand one hundred nine point fifty) class B shares;

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2,333,695.67 (two million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five point sixty-seven) class A shares and 36,965.70 (thirty-six thousand nine hundred sixty-five point seventy) class B shares; and

- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 202,929.93 (two hundred two thousand nine hundred twenty-nine point ninety-three) class A shares and 3,214.80 (three thousand two hundred fourteen point eighty) class B shares».

That all other dispositions mentioned in said incorporation deed of 24 December 2013, will remain unchanged.

For filing and publications, all power is conferred to the bearer of a copy of the present deed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième mars.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ont comparu:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit écossais, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculé au Companies House sous le numéro SL6300, agissant par son associé commandité, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (l'«Apporteur 1»),

ici représentée par Madame Jennifer FERRAND, employée privée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 20 décembre 2013,

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit écossais, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculé au Companies House sous le numéro SL11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par ARDIAN Investment UK Limited comme gérant (l'«Apporteur 2»),

ici représentée par Madame Jennifer FERRAND, employée privée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 20 décembre 2013,

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit écossais, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculé au Companies House sous le numéro SL012119, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par ARDIAN Investment UK Limited comme gérant (l'«Apporteur 3»),

ici représentée par Madame Jennifer FERRAND, employée privée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 20 décembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées à l'acte reçu par le Notaire soussigné, en date du 24 décembre 2013, numéro 6100 de son répertoire, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2013, Relation: DIE/2013/15839, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 20 février 2014 sous la référence L140032518.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que le 24 décembre 2013, la comparante a augmenté son capital social par un acte du notaire mentionné ci-dessus, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte.

- Qu'en effet, il s'agit de lire dans la version française de l'acte susmentionné comme suit:

«Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports ayant été entièrement libérés, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3.100.318,40 (trois millions cent mille trois cent dix-huit virgule quarante) parts sociales de classe A et 49.109,50 (quarante-neuf mille cent neuf virgule cinquante) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2.333.695,67 (deux millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze virgule soixante-sept) parts sociales de classe A et 36.965,70 (trente-six mille neuf cent soixante-cinq virgule soixante-dix) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 202.929,93 (deux cent deux mille neuf cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-treize) parts sociales de classe A et 3.214,80 (trois mille deux cent quatorze virgule quatre-vingt) parts sociales de classe B.»

Que toutes les autres dispositions figurant audit acte de constitution du 24 décembre 2014, demeureront inchangées. Pour les dépôts et publication, tout pouvoir est conféré au porteur d'une expédition du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2014. Relation: DIE/2014/3517. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058966/113.

(140068079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

**Sekhmet S.A., Société Anonyme,
(anc. Casuarina S.A.)**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.961.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CASUARINA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.961, constituée par acte devant Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, le 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 1864 du 29 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle, qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle, L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle.

Le Bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise sous le point 1 de l'ordre du jour;
3. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social par l'ajout du droit d'avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à toutes personnes physiques ou morales qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise sous le point 3 de l'ordre du jour;
5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le changement de dénomination sociale de la société CASUARINA S.A. en «SEKHMET S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence du changement de dénomination sociale de la Société, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «SEKHMET S.A.» (la «Société»).»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver la modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société par l'ajout du droit pour la société d'avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à toutes personnes physiques ou morales qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de l'extension de l'objet social de la Société, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes personnes physiques ou morales, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée"). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.100.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PRALONG, DI GIOVANNI, GOEBEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/04/2014. Relation: EAC/2014/5779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059069/97.

(140068297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Cuisine Royale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8530 Ell, 4, Reidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.457.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-QUATRE AVRIL.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Chun Yan CAI, gérant de sociétés, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 61, rue Aline Emile Mayrischstrooss. Laquelle comparante requière le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limitée «Cuisine Royale S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 96457, ayant son siège social au 4, Reidenerstrooss, L-8530 Ell, (anciennement 12, Rue Principale, L-8530 Ell), (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 7 août 2001, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 23 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 22 novembre 2005, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 6 mars 2006, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites par la comparante, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation d'une cession de parts sociales

2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 23 avril 2014, que Monsieur Zhengju PAN, demeurant à L-8530 Ell, 4, Reidenerstrooss, a cédé et transporté, cinq (5) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Madame Chun Yan CAI, prénommée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, cette cession a été approuvée par le gérant technique et administratif de la Société, qui la considère comme dûment signifiée à la Société, et qui a déclaré l'accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, les cent (100) parts sociales de la Société sont désormais détenues par Madame Chun Yan CAI, prénommée.

Résolution prise par l'associée unique

3) Suite à la constatation de la cession de parts sociales actée ci-avant et dans le but d'adapter les statuts à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la comparante prénommée, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et d'enlever la précision de la souscription de parts dans les statuts et modifie par conséquent l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominal chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que, suite aux modifications initiées par la commune, le siège social de la Société se trouve désormais à l'adresse suivante:

L-8530 Ell, 4, Reidenerstrooss.

Troisième résolution

Il est encore notifié, afin d'effectuer les mises à jour nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, le changement de l'adresse de l'associée unique et du gérant technique et administratif, lequel est désormais le suivant:
L-8528 Colpach-Haut, 61, rue Aline Emile Mayrischstrooss.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de EUR 1.000,-, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Y. CAI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 avril 2014. Relation: RED/2014/950. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014059061/64.

(140068623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.687.

Il est pris note de la démission de Monsieur Marc Lefebvre avec effet au 19 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059367/10.

(140068131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,40.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

Les comptes annuels au 27 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059372/9.

(140068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Lightbulb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 177.011.

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel WEIMERSKIRCH, indépendant, né à Vienne (Autriche) le 2 mars 1984, demeurant à L-3254 Bettembourg, 161, route de Luxembourg.

2.- Monsieur Johny GOEREND, indépendant, né à Luxembourg le 8 mars 1986, demeurant à L-4910 Hautcharage, 34B, rue de Bascharage.

3.- Monsieur Marc MARCHAL, employé privé, né à Ettelbruck le 3 juin 1988, demeurant à L-9140 Bourscheid, 14, op der Schleed.

agissant en leur qualité d'associés et de propriétaires de la totalité des cent-vingt-six parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises par la société à responsabilité limitée Lightbulb s.à r.l., ayant son siège social à L-4910 Hautcharage, 34B, rue de Bascharage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg à la section B sous le numéro 177.011, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1511 du 25 juin 2013 (ci-après la «Société»).

réunis en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Bascharage à L-8279 Holzem, 28 rue de Capellen, et en conséquence décident de modifier l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer....»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel WEIMERSKIRCH, Johnny GOEREND, Marc MARCHAL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 avril 2014. Relation: DIE/2014/4647. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059337/46.

(140068417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Mel Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.529.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société MEL INVEST S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-97.529, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 25 avril 2014 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 28 mai 2004 entre les sociétés FFF MANAGEMENT S TRUST S.A. et MEL INVEST S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2014059404/13.

(140068103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Maleisa, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014059378/10.

(140068304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.
